



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

RAPPORT

Marrakech, Maroc
10 - 14 février 2025

Commission de Lutte contre le criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)

**Réunion conjointe
de la Onzième
Session et de la Dix-
septième réunion
du Comité exécutif**

**Rapport de la Réunion Conjointe de la Onzième
Session et de la Dix-septième Réunion du Comité
Exécutif de la Commission de Lutte contre le
Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale**

Marrakech, Maroc, 10 - 14 février 2025

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 2025

Citer comme suit:

Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO). 2025. *Rapport de la Réunion Conjointe de la Onzième Session et la Dix-septième Réunion du Comité Exécutif, Marrakech (Maroc), du 10 au 14 février 2025*. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ni les politiques de la FAO.

© FAO, 2025



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0: <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne une quelconque organisation, produit ou service. L'utilisation du logotype de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est traduite ou adaptée, la traduction ou adaptation doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction [ou adaptation] n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction [ou de l'adaptation]. L'édition originale en langue française est celle qui fait foi.»

Tout différend découlant de la présente licence qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties acceptent d'être liées par la sentence arbitrale prononcée conformément au règlement susmentionné, qui réglera définitivement leur différend.

Matériel attribué à des tiers. La présente licence Creative Commons CC BY 4.0 ne s'applique pas aux éléments de la publication sur lesquels la FAO n'a pas de droit d'auteur. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Photographies attribuées à la FAO. Les photographies présentées dans cette œuvre et attribuées à la FAO ne sont pas couvertes par la licence Creative Commons mentionnée ci-dessus. Toute demande relative à l'utilisation de photographies appartenant à la FAO doit être adressée par courriel à photo-library@fao.org.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sous forme électronique, ainsi que la liste des distributeurs auprès desquels peuvent être achetés des exemplaires imprimés de ces produits, sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications). Pour toute question d'ordre général sur les publications de la FAO, prière d'écrire à publications@fao.org. Les questions relatives aux droits et licences sur les publications doivent être adressées à copyright@fao.org.



**Participants à la Cérémonie d'Ouverture de la 11^e Session
et de la 17^e réunion du Comité exécutif
Marrakech, Maroc, 10 - 14 février 2025**

Sommaire

Sigles, abréviations et acronymes	7
Résumé des Recommandations de la Réunion Conjointe de la 11^e Session et la 17^e Réunion du Comité Exécutif de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale	Error! Bookmark not defined.
1. Ouverture de la réunion conjointe	12
2. Rapport du président de la Commission.....	14
3. Élection du Président et du Vice-président et désignation du Comité de rédaction	17
4. Désignation du Comité de rédaction	19
5. Situation acridienne.....	19
6. Suivi des recommandations de la Réunion Conjointe de la 10^e session et la 15^e Réunion du Comité Exécutif, ainsi que les recommandations de la 16^e réunion du Comité Exécutif de la CLCPRO.....	23
7. État de la mise en œuvre des mécanismes financiers et opérationnels régionaux	23
8. Bilan des activités de chacun des pays membres (décembre 2022 – septembre 2024) selon le canevas de rapport du Système de suivi-évaluation.....	25
9. Aperçu sur les plans de surveillance/lutte pour la période juillet-décembre 2024.	33
10. Formation : Bilan de mise en œuvre du Plan de Formation Régional V (2023-2026).....	34
11. Recherche.....	35
12. Présentation des résultats de l'étude sur le changement climatique et son impact sur la gestion de la lutte contre le Criquet pèlerin	39
13. Environnement	39

14. Communication.....	41
15. Plans de gestion du risque acridien.....	42
16. Gestion de l'information acridienne	42
17. État de la mise en œuvre du SVDN et L-PMS.....	43
18. Élaboration du plan d'action budgétisé pour 2025 - 2026.....	43
19. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir	48
20. Divers	48
21. Lieux et dates de la 12^e Session de la CLCPRO et de la 18^e et 19^e réunion de son Comité exécutif	48
22. Adoption du rapport et clôture de la Session	49

Sigles, abréviations et acronymes

AFD	Agence française de développement
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (Niamey, Niger)
CBGP	Centre de Biologie pour la Gestion des Populations (Cirad)
CCE	Cahier des Charges Environnementales
CGRA	Cadre de Gestion du Risque Acridien
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNGRA	Cadre National de Gestion du Risque Acridien
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin (Mali) Comité National de Lutte contre le Criquet pèlerin (Libye)
CRC	<i>Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region</i> / Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité de lutte contre le criquet pèlerin
DLCO-EA	<i>The Desert Locust Control Organization for Eastern Africa</i> <i>Organisation de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Est</i>
DLIS	<i>Desert Locust Information Service (FAO)</i> / Service d'information sur le Criquet pèlerin
eLERT	<i>electronic Locust Emergency Response Toolkit</i>
eLocust	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FIRO	Force d'Intervention de la Région Occidentale
FRGRA	Fonds régional de gestion du risque acridien

IGR	<i>Insect Growth Regulator</i> / Régulateur de croissance des insectes
INPV	Institut National de la Protection des Végétaux (Algérie)
L-PMS	Locust Pesticide Management System
OED	<i>Office of Évaluation</i> / Bureau de l'évaluation (FAO)
OSD	Bureau d'appui aux bureaux décentralisés
PCN	Poste de commandement national
PCO	Poste de commandement opérationnel
PFR	Plan de formation régional
PGRA	Plan national de Gestion du Risque Acridien
PNUA	Plan National d'Urgence Antiacridien
PRGRA	Plan Régional de Gestion du Risque Acridien
PRR	Plan régional de recherche
PSMS	<i>Pesticide Stock Management System</i> / Système de gestion des stocks de pesticides
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
RNE	Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord
RO	Région Occidentale
SMELLS	<i>Soil Moisture for dEsert Locust earLy Survey</i>
SNE	Bureau Sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord
SPA	Schéma de planification des activités
SSE	Système de Suivi et Évaluation
SVDN	Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne
SWAC	<i>Commission for Controlling the Desert Locust in South-West Asia</i> / Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du sud-ouest
TCP	<i>Technical Cooperation Programme</i> / Programme de coopération technique
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne
USD	<i>United States dollar</i> – Dollar des États-Unis

Situation acridienne :

Les délégués recommandent :

A la CLCPRO

- R1.** D'organiser des missions d'évaluation de la situation acridienne en Algérie, en Libye, au Niger et au Tchad, si les conditions sécuritaires le permettent afin de prendre les mesures d'appui nécessaires ;
- R2.** D'appuyer la Libye par le transfert de cinq (5) pulvérisateurs à partir de la base FIRO de la Mauritanie afin de renforcer son dispositif d'intervention pour faire face à la résurgence en cours ;
- R3.** De poursuivre l'appui à la Libye notamment pour l'approbation et la mise en œuvre du projet de coopération technique (TCP).

Aux Pays

- R4.** D'appuyer la Libye par des pulvérisateurs et des pesticides dans le cadre bilatéral, afin de lui permettre de faire face à la résurgence en cours ;
- R5.** Limitrophes des pays concernés par les résurgences acridiennes de redoubler de vigilance et veiller à mettre en œuvre leurs dispositifs de surveillance et renforcer le réseau de remontée de l'information afin de permettre à la CLCPRO d'apporter l'appui nécessaire.

FIRO

A la CLCPRO

- R6.** De transférer à titre de dons, treize (13) des véhicules de la FIRO aux pays ayant des difficultés pour soutenir leurs plans de renouvellement du parc roulant comme suit : Libye (3), Mali (2) et Mauritanie (2) à partir de la base FIRO Mauritanie, et Niger (2) et Tchad (4) : A partir de la base FIRO Tchad.

Formation

Les délégués recommandent :

A la CLCPRO :

- R7.** D'étendre la formation des cycles Master (2025-2027) et techniciens supérieurs (2026-2028), à tous les pays membres, et examiner avec les instituts de formation la possibilité de revoir la limite d'âge à 45 ans et 40 ans respectivement ;
- R8.** De procéder à l'extension de la lettre d'accord avec les institutions abritant les formations de Master et de techniciens supérieurs (IAV et INPV) par un avenant pour une promotion supplémentaire ;
- R9.** D'appuyer tous les pays membres par le financement d'une formation nationale par an à hauteur de 7 000 USD.

Aux pays

R10. De veiller à mettre en œuvre leurs plans de formations nationaux et mobiliser les ressources financières nécessaires.

Recherche

A la CLCPRO

R11. De financer la participation des chercheurs des pays membres aux conférences scientifiques régionales et internationales ;

R12. De remercier au nom des pays membres l'Agence Française de Développement pour son appui permanent dans la mise en œuvre durable de la stratégie de lutte préventive.

Aux pays

R13. De soumettre leurs propositions de projets de recherche en associant les institutions de recherche au niveau national ;

Environnement

Aux Pays

R14. D'utiliser en priorité le stock de pesticides organophosphorés, y compris sur d'autres espèces d'acridiens, avant qu'ils ne soient définitivement retirés de l'homologation ;

R15. De profiter des résurgences actuelles pour prioriser l'utilisation des biopesticides dans les conditions spécifiques de leur application ;

R16. De créer au sein de chaque unité de lutte antiacridienne une équipe verte chargée de la supervision de l'utilisation opérationnelle du biopesticide (utilisation, suivi et formation) ;

R17. De faire parvenir au Secrétariat de la CLCPRO les résultats des tests de germination dès la réception des kits d'analyse.

A la FAO

R18. De maintenir le contact avec les associations des producteurs de molécules chimiques afin de développer des pesticides plus respectueux de l'environnement en application à ultra bas volume (UBV) ;

Communication

A la CLCPRO

R19. D'organiser un atelier d'élaboration des plans de communication nationaux.

R20. D'organiser un atelier de formation aux techniques de plaidoyer et de communication pour les dirigeants des UNLA des pays membres.

Aux pays

R21. De faire le plaidoyer auprès de leurs autorités compétentes pour appuyer la fonction de Communication par les ressources humaines et financières nécessaires

R22. De procéder, avec l'appui de la CLCPRO, à l'élaboration des plans de communication nationaux ou à la mise à jour des plans de communication existants.

R23. De procéder, avec l'appui de la CLCPRO, à la mise à jour de leurs identités visuelles.

Gestion de l'information acridienne

A la CLCPRO

R24. D'accompagner le déploiement d'eLocust4 dans les pays membres (appui technique et formation) ;

R25. De collaborer avec le Service de l'Information Acridienne (DLIS) de la FAO et les deux autres commissions de lutte contre le criquet pèlerin dans les régions centrale et orientale pour l'élaboration et le financement de la nouvelle version de Ramses (v5).

Budget/Finance

Aux pays :

R26. Ayant accusé des retards de paiement au fonds fiduciaire de s'acquitter de leur arriérés et veiller au paiement régulier de cette contribution obligatoire ;

R27. N'ayant pas encore payé leur contribution volontaire au fonds d'urgence, de s'acquitter de leurs arriérés.

A la FAO

R28. De comptabiliser les intérêts générés par le fonds fiduciaire dans le budget pour leur utilisation dans la mise en œuvre des plans d'action ;

R29. De procéder à des extensions du fonds fiduciaire de 10 années pour assurer une exécution convenable des activités de la Commission ;

R30. D'appliquer la nouvelle taxation sur les projets au fonds fiduciaire de la Commission, effective à partir de 2018, soit 7 pour cent.

Divers

Au président de la Commission

R31. De s'adresser au Directeur Général de la FAO pour que le Secrétaire exécutif de la Commission soit promu au grade de fonctionnaire principal (P5).

1. Ouverture de la réunion conjointe

1. Suite à l'aimable invitation du Royaume du Maroc, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a convoqué la Onzième Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), conjointement avec la dix-septième réunion de son Comité exécutif, du 10 au 14 février 2025 à Marrakech, Maroc.
2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Arrach Redouane, Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Y ont participé les délégués des États membres de la CLCPRO des 11 pays membres de la CLCPRO, le Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région (CLCPRO), le Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale (CRC), le représentant du Cap-Vert, qui est l'un des pays ayant exprimé leur souhait d'intégrer la CLCPRO, le représentant du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), et en ligne, le représentant du Centre régional AGRHYMET (en ligne) et le représentant de l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi que les fonctionnaires du Secrétariat de la CLCPRO (ci-après dénommé « le Secrétariat »). La liste des participants figure en **Annexe 1**.
3. Dans son allocution, M. Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire Exécutif de la CLCPRO, a exprimé sa gratitude envers le Royaume du Maroc pour l'accueil chaleureux et les dispositions prises pour faciliter le déroulement de la réunion conjointe de la 11^e session de la CLCPRO et la 17^e réunion de son comité exécutif.
4. Il a souligné l'importance de cette session, marquée par la présence du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Niger, invité d'honneur, et l'adhésion de la Gambie comme onzième pays membre de la CLCPRO. Il a également mentionné le processus d'adhésion en cours du Cap-Vert et du Cameroun, illustrant l'importance croissante de la CLCPRO en tant que Commission régional de coopération sud-sud.
5. Le Secrétaire Exécutif a mis en avant les efforts déployés par les pays membres pour faire face à la résurgence acridienne en cours au Niger et en Algérie, et a souligné les réalisations notables de la Commission, notamment le lancement de cycles de formation en acridologie et l'introduction de drones de surveillance et de pulvérisation pour améliorer la rapidité et la précision des interventions.
6. Il a également mentionné la promotion de la lutte biologique avec la réalisation de test de biopesticide en Égypte, en collaboration avec la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC), et l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) pour consolider les acquis de la stratégie de lutte préventive.
7. Le Secrétaire exécutif a également remercié l'Algérie pour sa présidence de la Commission depuis 2022 et pour sa grande contribution à la mise en œuvre du plan d'action, et a exprimé sa gratitude envers les partenaires techniques et financiers ainsi que les collègues de la Représentation de la FAO au Maroc, pour leur appui durant l'organisation de la réunion conjointe.

8. Enfin, il a souligné l'importance de cette session pour dresser un bilan des avancées accomplies, examiner les défis à venir et renforcer l'action collective. Il a souhaité des échanges productifs et une session à la hauteur des ambitions communes.
9. Prenant la parole, Son Excellence Monsieur Elhadji Ousmane Mahamane, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Niger, invité d'honneur de cette session, a exprimé ses sincères remerciements pour l'invitation à participer à cette importante réunion statutaire.
10. Il a souligné les défis auxquels l'agriculture des pays de l'Afrique occidentale, et en particulier du Niger, est confrontée, notamment les aléas climatiques et la pression des ennemis des cultures, particulièrement le Criquet pèlerin. Il a insisté sur l'importance de la stratégie de lutte préventive, adoptée comme seul moyen durable pour faire face à ce ravageur transfrontière.
11. Le Ministre a mis en avant la nécessité d'une coopération bilatérale, régionale et internationale pour lutter efficacement contre le Criquet pèlerin, soulignant le rôle clé de la FAO dans la coordination internationale. Il a également rappelé que la lutte contre le Criquet pèlerin ne peut être efficace qu'à travers une action concertée et coordonnée à l'échelle régionale, sous la responsabilité de la CLCPRO.
12. Il a mis en exergue la résurgence acridienne inquiétante que le Niger connaît depuis novembre 2024, en raison des bonnes pluies enregistrées, entraînant un risque accru d'infestation des cultures et des pâturages. Il a détaillé les efforts déployés par l'État pour le déploiement des équipes de prospection et de lutte qui ont effectué des traitements sur 1450 hectares.
13. Le Ministre a appelé à une intensification des opérations de prospection et de lutte pour réduire les éventuels retours issus de la reproduction printanière. Il a souligné l'importance de la coordination accrue et de l'implication active de toutes les parties prenantes pour faire face à cette menace. Il a par la suite réitéré ses remerciements au Royaume du Maroc pour avoir abrité cette réunion statutaire de la CLCPRO et a exprimé sa gratitude envers la CLCPRO pour les appuis multiples apportés au Niger dans sa lutte contre le Criquet pèlerin.
14. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Redouane Arrach, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion conjointe de la 11^e session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO, et a exprimé sa gratitude envers les organisations internationales, notamment la FAO, pour leur soutien continu aux pays de la région. Il a également remercié les Walis des régions de Marrakech-Safi et de Souss-Massa pour leur soutien logistique.
15. Le Secrétaire Général a souligné le rôle crucial de la CLCPRO en tant qu'institution de partage des expériences et des connaissances en matière de gestion des risques acridiens. Il a mis en avant l'importance de la coopération régionale pour renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre les invasions de Criquets pèlerins, qui représentent une menace majeure pour le continent africain.
16. Il a rappelé les efforts du Maroc dans la mise en place d'une politique intégrée de gestion du risque acridien, incluant la création d'un Centre National de Lutte Antiacridienne et le

développement d'une flotte aérienne à cet effet. Il a aussi mentionné les contributions du Maroc en termes de dons de pesticides et de matériels de lutte à plusieurs pays de la région.

17. En conclusion, le Secrétaire Général a réitéré l'engagement du Maroc à soutenir les initiatives de coopération et de partage des connaissances dans le cadre de la Coopération Sud-Sud. Il a rendu hommage aux employés des instances africaines de lutte contre le Criquet pèlerin pour leurs efforts inlassables. Le Secrétaire Général a également souligné l'importance de la vigilance constante et de la réponse rapide et coordonnée face aux risques acridiens, particulièrement dans le contexte mondial actuel marqué par les changements climatiques et les perturbations environnementales. Il a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités d'anticipation et de réponse pour gérer efficacement le fléau acridien, comme il a salué le rôle de la FAO en tant qu'organisation internationale qui aide les pays à mieux prévenir les risques du Criquet pèlerin et à développer une réponse efficace en cas de crise acridienne, contribuant ainsi à la pérennité des ressources et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations.
18. Enfin, il a rendu un vibrant hommage à tous les employés des instances africaines chargées de la lutte contre le Criquet pèlerin, pour leurs efforts colossaux, pour protéger la sécurité alimentaire des pays africains. Il a également remercié les autorités locales de Marrakech pour leur soutien logistique et leur hospitalité, et a souhaité un agréable séjour aux participants avant de déclarer ouverte la Réunion conjointe de la Onzième Session de la CLCPRO et de la dix-septième réunion de son Comité exécutif

2. Rapport du président de la Commission

19. Conformément aux règlements régissant les réunions statutaires de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), notamment l'élection d'un pays membre à la présidence de la session qui est organisée par la CLCPRO tous les deux ans, M. Hamid Bensaad Hamid, Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Algérie a été élu Président de la 10^e session de la CLCPRO tenue, à Oran (Algérie), du 27 novembre au 1^e décembre 2022.

2.1. Présentation des conclusions et recommandations de la Réunion Conjointe de la 10^e Session et la 15^e Réunion du Comité Exécutif

20. Comme prévu après chaque session, le Président et le Secrétaire Exécutif de la CLCPRO, M. Mohamed Lemine HAMOUNY, ont effectué deux missions portant sur la présentation des conclusions et des recommandations découlant de cette session ; la première à Rome du 08 au 10 mai 2023 et la deuxième au Caire du 28 au 30 novembre 2023.
21. La mission à Rome a été organisée conjointement avec la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale (CRC), représentée par son Président, M. Al-Shemrani de l'Arabie Saoudite et le Secrétaire Exécutif de la CRC, M. Al-Alawi qui ont porté les conclusions de la réunion conjointe de la 32^e Session et la 36^e réunion du Comité exécutif, tenue à Djeddah (Arabie Saoudite), du 5 au 9 juin 2022, en compagnie de M. Shoki

Al-Dobai, Responsable du Groupe « Acridiens et Ravageurs et Maladies Transfrontières des Plantes » du Siège de la FAO.

2.2. Rencontres à Rome (Italie), 7-10/5/2023

22. A Rome, les missionnaires ont rencontré :

- Mme. Elizabeth A. Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO ;
- M. Jingyuan Xia, Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes;
- M. Aiman Hija, Directeur de la Division des finances, M. William Marvin, Directeur adjoint, M. David William Mc Sherry, Fonctionnaire principal des finances et Mme Mojca Rijavec, Fonctionnaire des finances ;
- M. Shukri Ahmed, Directeur adjoint du Bureau des urgences et de la résilience et Mme Rosanne Marchesich ; Chef de l'équipe d'appui aux programmes mondiaux, Bureau des urgences et de la résilience ;
- M. Alexander Jones, Directeur de la Division de la mobilisation des ressources et des partenariats avec le secteur privé et son équipe ;

2.3. Rencontres au Caire (Egypte), 28-30/11/2023

23. A Caire, les missionnaires ont rencontré :

- M. Abdelhakim El Waer, Sous-Directeur Général, Coordonnateur du Bureau Régional de la FAO au Proche-Orient et en Afrique du Nord

24. Lors de ces deux missions, le Président a mis en exergue l'engagement résolu des pays membres, notamment le paiement de leurs contributions annuelles au fonds fiduciaire et leurs contributions volontaires au fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA) de la commission ainsi que le renforcement des deux bases de la Force d'intervention de la région occidentale (FIRO) en Mauritanie et au Tchad, se soldant par la maîtrise de plus de huit situations de recrudescence dans la région occidentale entre 2005 et 2022 et l'adhésion en cours de trois nouveaux pays à la Commission à savoir le Cameroun, le Cabo Verde et la Gambie. Par ailleurs, le Président a exprimé sa satisfaction à l'égard du travail réalisé par le Secrétariat exécutif de la CLCPRO et a salué les efforts continus pour intégrer l'innovation technologique dans la stratégie durable de lutte antiacridienne ainsi que la promotion opérationnelle de la lutte biologique respectueuse de l'environnement.

25. Le Président a également exprimé sa profonde satisfaction quant à la collaboration avec les services de la FAO et l'appui apporté dans la mise œuvre du plan d'action de la CLCPRO tant en période de rémission qu'en période de gestion des risques comme ce fût le cas en 2020, lors de la possible invasion acridienne de la région occidentale à partir de la corne d'Afrique et de la région centrale.

2.4. Participation à la réunion d'urgence de la CRC :

26. En marge de leur mission au Caire, le Président et le Secrétaire exécutif ont assisté à la réunion d'urgence organisée par le Secrétariat exécutif de la CRC, du 29 au 30 novembre 2023, qui a regroupé les responsables de la lutte antiacridienne de : Arabie Saoudite, Erythrée, Éthiopie, Somalie, Soudan, Yémen et le Président ainsi que le Secrétaire exécutif de la CRC, le Responsable du Groupe Acridiens et ravageurs et maladies transfrontalières des plantes au siège de la FAO, le Responsable du service de l'information sur le Criquet pèlerin au siège de la FAO et le Fonctionnaire principal des situations d'urgence et de réhabilitation de la FAO. L'objectif de cette réunion était de i) discuter du développement et de la propagation du Criquet pèlerin dans certains pays de la CRC, ii) déterminer les mesures nécessaires pour intervenir, iii) aider les Pays touchés en cas de besoin, et iv) élaborer un plan d'action.

2.5. Rencontre avec le Directeur général de la FAO :

27. En marge de la visite du Directeur Général de la FAO, Dr. Qu Dongyu à Alger (Algérie), du 06 au 08 mars 2023, le Président et le Secrétaire exécutif ont assisté à l'audience accordée par le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural Algérien au Directeur Général qui était accompagné du Directeur Général Adjoint, Coordonnateur du Bureau Régional de la FAO au Proche-Orient et en Afrique du Nord, M. El Waer. Le Président a profité de cette occasion pour dresser un bilan des acquis majeurs de la commission.

2.6. Participation à la réunion conjointe de la Session de la CRC

28. Le président et le Secrétaire exécutif ont participé à la réunion conjointe de la 33^e Session et la 37^e réunion du Comité exécutif de la CRC, tenue à Koweït city (Koweït), du 24 au 28 novembre 2024.

2.7. Autres interventions du Président

29. Le président a été sollicité par le Secrétaire exécutif pour donner son accord pour des opérations non planifiées lors de la 10^e session de la commission à Oran (27/11 – 1/12/2022) et à la suite du report de la tenue de la 11^e session de la CLCPRO, prévue en 2024. Ces activités importantes à conduire portent en particulier sur :

- La mise en place d'un plan d'action régional d'anticipation pour prévenir une résurgence majeure durant la période estivale de 2023

Ce plan de deux mois prévoyait le déploiement des équipes de surveillance au niveau des quatre pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et le déploiement de la FIRO, composée des prospecteurs et des points focaux drones des dix pays membres, en Mauritanie, en appui au dispositif national.

- Le financement des dispositifs nationaux de surveillance du Niger et du Tchad, en 2024

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par le Niger et le Tchad, le Président a donné son accord après concertation avec les pays membres, pour financer leurs dispositifs de surveillance pour la période de septembre à décembre 2024, à hauteur de 19 912 USD et 18 600 USD respectivement soit un montant total de 38 512 USD.

30. Les résultats obtenus à travers les activités entreprises par le président de la CLCPRO et le Secrétariat au cours des deux dernières années reflètent un véritable partenariat et une étroite coopération entre les gouvernements des pays membres et la Commission d'une part et d'autre part, représentent la poursuite du progrès dans le cadre des efforts visant à minimiser la menace du criquet pèlerin dans la région.

3. Élection du Président et du Vice-président et désignation du Comité de rédaction

31. Les délégués ont procédé à l'élection de :

- **Président** : M. Arrach Redouane, Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (Maroc).
- **Vice-président** : M. Bacar Mohamed El Hacem, Directeur Général du Centre National de lutte antiacridienne (Mauritanie).

Adoption de l'ordre du jour

32. Après présentation du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat de la Commission, l'ordre du jour suivant a été adopté :
1. Cérémonie d'ouverture
 2. Rapport du président de la Commission
 3. Élection du Président et du Vice-président de la Commission.
 4. Adoption de l'ordre du jour.
 5. Désignation du Comité de rédaction
 6. Situation acridienne
 - a) Situation du Criquet pèlerin dans la Région occidentale (2023 – 2024) et prévisions
 - b) Aperçu sur la situation du Criquet pèlerin dans les autres régions (2023 – 2024).
 7. Suivi des recommandations de la réunion conjointe de la 10^e session et la 15^e réunion du comité exécutif, ainsi que les recommandations de la 16^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.
 8. État de la mise en œuvre des mécanismes financiers et opérationnels régionaux
 - a) Situation du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA).
 - b) Situation des deux bases de la Force d'intervention de la région occidentale (FIRO).

9. Bilan des activités de chacun des pays membres (décembre 2022 – septembre 2024) selon le canevas de rapport du Système de suivi-évaluation.
10. Aperçu sur les plans de surveillance/lutte pour la période juillet-décembre 2024.
11. Formation : Bilan de mise en œuvre du Plan de Formation Régional V (2023-2026).
 - a) Formation de longue durée (Master et techniciens supérieurs en acridologie)
 - b) Formations de courtes durées (régionales et nationales)
12. Recherche
 - a) État des lieux de la mise en œuvre des plans de recherche nationaux financés par la CLCPRO.
 - b) Discussion et approbation de nouveaux projets de recherche nationaux.
 - c) État d'avancement du projet de recherche AFD "Consolider les bases de la stratégie de lutte préventive et développer la recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin en région occidentale", y compris la composante 4 relative à la collaboration entre la CLCPRO et la CRC.
 - d) Présentation d'autres innovations technologiques
13. Environnement
 - a) Situation des stocks de pesticides et perspectives.
 - b) Promotion des biopesticides : État des lieux et perspectives.
14. Communication : Évaluation de la stratégie en cours et perspectives
15. Plans de gestion du risque acridien
 - a) Exercice de simulation : principes et modalités d'organisation.
16. Gestion de l'information acridienne
 - a) Discussion des propositions des mises à jour de RAMSES à la version 5 et eLocust à la version 4.
17. État de la mise en œuvre du SVDN et L-PMS
18. Élaboration du plan d'action budgétisé pour 2025 - 2026.
29. Points divers.
22. Lieux et dates de la 18^e réunion du comité exécutif et la réunion conjointe de la 12^e session de la CLCPRO et la 19^e réunion de son Comité exécutif.
21. Adoption du rapport et clôture de la session.
22. Clôture officielle de la réunion conjointe.

4. Désignation du Comité de rédaction

33. Le Comité de rédaction est composé de Messieurs Badereddine El Guennouni (Maroc), Haroun Abdelkerim (Tchad), Sory Cissé (Mali) et Seydou Zakari Yaou (Niger), ainsi que du Secrétariat de la Commission.

5. Situation acridienne

5.1. Situation du Criquet pèlerin dans la Région occidentale et prévisions (2023 – 2024).

34. Une présentation a été faite par le Service de l'information acridienne du siège de la FAO, par visioconférence dans laquelle il a fait ressortir la situation acridienne pour la période s'étendant de décembre 2022 à décembre 2024. Aussi, il a été signalé qu'une petite résurgence s'est développée au nord d'Akjoujt à l'automne 2022 avec l'apparition en décembre 2022 de quelques groupes d'ailés et de larves ainsi que quelques petites bandes larvaires, se soldant par le traitement d'une superficie de 2 826 ha. A partir de janvier 2023, les groupes d'ailés et quelques bandes sont apparus au sud du Maroc, puis en mars, des groupes d'ailés ont été trouvés dans la vallée de l'Oued Draa, plus au nord. Durant ce premier trimestre 2023, 2 906 ha ont été traités.
35. En avril 2023, à la suite de la reproduction printanière, la résurgence s'est intensifiée avec l'apparition de bandes larvaires depuis Oued Draa vers le sud et malgré les traitements, de nouveaux groupes d'ailés et quelques petits essaims sont apparus et se sont étendus ensuite plus à l'est entre Tindouf au sud-ouest de l'Algérie et Atar en mai.
36. A la fin du mois de mai 2023, des groupes d'ailés sont arrivés vers Atar puis se sont dispersés au sud d'Akjoujt en juin. Les traitements ont diminué en juin, mais au total 36 745 ha ont été traités ce deuxième trimestre, dont 19 400 ha par avion.
37. Quelques traitements préventifs ont également été réalisés vers In Guezam et Tamanrasset, en Algérie. Les traitements préventifs ont concerné 221 ha durant le quatrième trimestre 2023.
38. De janvier à mars 2024, la situation était très calme mais au printemps 2024, une petite reproduction d'ailés solitaires et des ailés épars ont été observés et traités autour d'Adrar (Algérie) et au sud de Sabha (Libye), sur une superficie totale de 117 ha.
39. La saison estivale 2024 a commencé avec des pluies en juin au Tchad, puis sur toute la bande Sahélienne de juillet à octobre. De bonnes pluies sont tombées particulièrement en août et sont arrivées jusqu'aux sud Libyen et Algérien. La reproduction estivale a donc été favorisée par ces bonnes conditions écologiques et des larves et adultes solitaires ont été observés lors des opérations de prospections.
40. En octobre et novembre 2024, la reproduction des solitaires se poursuivait aux endroits prospectés. Ainsi en novembre, soit 6 mois après le début des reproductions estivales, les premiers essaims et groupes d'ailés ont été signalés comme signes d'une résurgence près de l'Air Nigérien.

41. En décembre, des groupes de larves et d'ailés sont également apparus à l'ouest d'In Guezam (Algérie). Les traitements ont couvert une superficie totale de 2 566 ha en décembre 2024. La résurgence continue depuis avec un effort qui s'est intensifié en janvier 2025 en Algérie. Il faut noter qu'aucune prospection n'a eu lieu en Adrar –des Iforas, au Tamesna, ni dans le Tibesti ou l'Enedi en novembre ou décembre 2024. Ainsi, la situation reste incertaine dans toutes ces régions, qui ont eu des conditions écologiques identiques à l'Air pendant la saison estivale.
42. Pour les prochains six mois, les pluies devraient être supérieures à la normale dans les zones de reproduction printanière au nord de la région. Ces zones ont reçu des pluies en août ou septembre 2024 et la végétation y est restée verte dans un grand nombre d'Oueds. Ainsi, les groupes d'ailés venant du Sahel risquent de se reproduire et former des petites bandes larvaires au printemps dans différentes zones : le sud, le centre et l'est Algérien, le sud-ouest Libyen et éventuellement le sud Marocain et le sud-est Libyen. Des prospections et opérations de lutte préventive devront être entreprises au printemps pour éviter des impacts sur les cultures de périmètres irrigués.
43. Prenant la parole, le délégué de l'Algérie a porté à la connaissance des participants que la résurgence se poursuit. Les prospections ont permis de signaler de nouvelles infiltrations acridiennes au niveau d'In Guezam, composées de groupes d'ailés matures, immatures parfois en accouplement de fortes densités. Aussi, au niveau de Djanet, Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar de petits groupes d'ailés matures et immatures en mouvement ont été localisés. Il a signalé un début d'éclosion larvaire à la date du 9 février 2025 au niveau d'In Guezam. Le dispositif opérationnel est composé de 10 équipes terrestres et un hélicoptère de traitement, ayant traité au 10 février 2025, une superficie cumulée de 34 235 ha dont 26 015 ha par voie terrestre et 8 220 ha par voie aérienne. Les traitements se poursuivent car il a été remarqué un arrivage continu à partir du Tamesna Nigérien et Malien.
44. En prévision de la reproduction printanière, en Algérie, les dispositions ont d'ores et déjà été prises, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à intervenir au niveau des zones habituelles de reproduction d'une part et empêcher la remontée éventuelle des groupes de criquet vers les périmètres agricoles irrigués du Sahara central.
45. Pour sa part, le délégué du Niger a confirmé de fortes infestations acridiennes au niveau de l'Air et a exprimé son inquiétude compte tenu de l'incapacité des équipes du CNLA à se déployer dans le Tamesna nigérien qui pourrait probablement abriter les mêmes types d'infestations enregistrées au niveau du Tamesna algérien. A cet effet, il a demandé un appui de la CLCPRO en dépêchant une mission d'évaluation dans les zones du nord afin d'avoir une idée plus avérée de la situation acridienne.
46. Le délégué du Tchad a informé les participants qu'une infestation importante a été enregistrée au nord, caractérisée par la présence de groupes très compacts d'ailés immatures et matures. Il a également demandé à la CLCPRO de dépêcher une mission d'évaluation pour faire l'état des lieux général de la situation acridienne.

5.2. Situation du Criquet pèlerin et dans les autres régions (2023 – 2024)

Situation du Criquet pèlerin dans la région centrale

47. Au cours de l'hiver 2022-2023, des adultes solitaires étaient présents le long des côtes de la Mer Rouge du Soudan, de l'Érythrée et du Yémen en novembre où de nouvelles larves sont apparues en décembre. Des adultes isolés ont également été signalés en Égypte et en Somalie.
48. En janvier 2023, de petits groupes de larves ont été observés au Soudan, où 204 ha ont été traités. Une deuxième génération a eu lieu le long de la côte de la mer Rouge, avec des opérations de lutte au Soudan (3 956 ha) et en Arabie Saoudite (2 565 ha) en février et mars, et en Érythrée d'avril à juin.
49. Au printemps 2023, une résurgence est apparue en Arabie saoudite le long de la côte de la mer Rouge et s'est propagée à l'intérieur du pays en mai avec une nouvelle reproduction. Malgré des traitements préventifs sur 60 095 ha, certains groupes restants se sont déplacés vers le sud et l'intérieur du Yémen en juin.
50. De bonnes précipitations en mai ont permis la reproduction au cours de l'été 2023 à l'intérieur du Yémen, où quelques groupes d'adultes et essaims ont été traités en juillet (1 470 ha). La reproduction estivale a également eu lieu à l'intérieur du Soudan, et des groupes d'adultes immatures se sont déplacés des hautes terres de l'Érythrée vers l'Éthiopie en juillet et en août. Entre juillet et octobre, quelques 7 473 ha ont été traités au Soudan, en Érythrée et en Éthiopie.
51. Au cours de l'hiver 2023-2024, de bonnes pluies sont tombées des deux côtés de la côte de la mer Rouge et du golfe d'Aden en octobre, novembre et décembre. Quatre résurgences localisées, avec des groupes, des bandes et quelques essaims, sont apparus en novembre le long des côtes du Soudan, de l'Érythrée, de l'Arabie saoudite et du nord-ouest de la Somalie.
52. En décembre, des groupes et des bandes larvaires sont apparus dans le sud-est de l'Égypte. Deux générations de reproduction ont eu lieu entre octobre-novembre et mars-avril. Dans le nord-ouest de la Somalie, quelques petits groupes immatures et essaims se sont déplacés en Éthiopie avant de retourner en Somalie en janvier.
53. En février, certains essaims se sont déplacés des zones côtières vers le sud de la vallée du Nil en Égypte. Les effectifs ont diminué en mars et en avril, sauf en Égypte. Les résurgences se sont terminées en juin 2024, les opérations de lutte ayant permis de traiter plus de 151 000 ha pendant l'hiver et 118 000 ha au printemps.
54. Au cours de l'été 2024, les précipitations ont commencé plus tôt que la normale en juin et ont été favorables sur l'ouest du Soudan jusqu'au Yémen. En août, les pluies se sont étendues à plus de 400 km au nord de leur position habituelle, atteignant le sud de l'Égypte. Cela a créé des conditions idéales pour la reproduction de juin à septembre dans les régions intérieures du Soudan et du Yémen, ainsi que le long des côtes de la mer Rouge de l'Arabie saoudite et de l'Égypte en septembre.

55. Des adultes isolés et des larves ont été observés en juillet, août et septembre en Égypte, au Soudan et en Arabie Saoudite, et dans une moindre mesure au Yémen et dans le nord-ouest de la Somalie. Aucune opération de contrôle n'a été menée au cours de l'été. Mais fin septembre et début octobre, des groupes ont commencé à apparaître au Soudan le long de la vallée du Nil et dans les collines occidentales de la mer Rouge.
56. Une résurgence a commencé à la fin du mois d'octobre dans le désert de Bayuda où des bandes se sont formées. Plusieurs groupes d'adultes se reproduisaient le long de la côte de la mer Rouge au Soudan, quelques groupes de larves en Arabie saoudite et quelques criquets dans le sud-est de l'Égypte. Les opérations de lutte ont débuté en octobre (75 ha) et se sont intensifiées en novembre (3 784 ha) et décembre (3 045 ha) au Soudan avec des bandes larvaires et petits essaims circulant de l'intérieur vers la côte. Une deuxième résurgence a débuté en Érythrée en décembre où plus de 19 000 ha ont été traités entre fin novembre et début janvier 2025 sur des groupes de larves, d'adultes et des bandes larvaires.
57. Les prévisions météorologiques sont très incertaines sur les prochains 6 mois mais risquent de générer des précipitations proches de la normale. Les reproductions devraient être à petite échelle si les précipitations restent faibles mais les efforts de traitements préventifs devront être poursuivis en Érythrée, au Soudan et dans une moindre mesure en Égypte, Arabie saoudite et Yémen jusqu'à la fin de l'hiver. Si des pluies importantes tombent sur l'intérieur de l'Arabie saoudite, du Yémen et la vallée du Nil du Soudan en mars-avril, la reproduction printanière amènera à plus d'efforts de lutte jusqu'en mai-juin, comme en 2024.

Situation du Criquet pèlerin dans la région de l'Asie du Sud-ouest

58. Pendant l'hiver 2022-2023 et le printemps 2023 aucun criquet pèlerin n'a été observé en région orientale malgré 3 687 points de prospection réalisés entre l'Inde, l'Iran et le Pakistan. Néanmoins, de bonnes pluies ont commencé à partir d'avril dans les déserts du nord-ouest Rajasthan Indien et du Cholistan Pakistanais avec une augmentation en mai et continuation jusqu'en août.
59. La reproduction estivale a dû commencer assez tôt dans ces endroits et au moins deux générations ont eu le temps de se reproduire pendant l'été 2023. Des ailés isolés ont commencé à être observés de part et d'autre de la frontière Indo-Pakistanaise en juillet. En août, des larves isolées, éparées et quelques groupes sont apparues au nord de Jaisalmer et à l'est de Bikaner. Les opérations de contrôle résultantes ont concerné 1098 ha en Inde en août 2023.
60. En septembre, quelques ailés solitaires ont été observés puis aucun criquet n'a été trouvé durant le quatrième trimestre 2023 malgré 1329 points de prospection réalisés. Des ailés matures solitaires n'ont été trouvés qu'à un endroit, à la fin du premier trimestre 2024 dans le nord du Balûchistân Pakistanais. Quelques ailés matures solitaires isolés étaient présents fin mai 2024 puis observés en ponte début juin 2024 dans le bassin de Jaz Murian, à l'intérieur de l'Iran.

61. Pendant le troisième trimestre 2024, une reproduction estivale a très petite échelle a eu lieu le long de la frontière Indo-Pakistanaise avec l'observation de quelques ailés matures et immatures de juillet à septembre. Des ailés solitaires isolés à moins de 30/ha étaient encore présents en octobre 2024 et ont continué à persister en très faible nombre jusqu'en décembre 2024.
62. Étant donné les faibles effectifs présents et des prévisions climatiques de très faible pluviométrie pour le printemps 2025, on peut s'attendre à très peu de reproduction au printemps dans le sud-est de l'Iran et le sud-ouest du Pakistan. Les effectifs de Criquets pèlerins devraient rester très faibles.
63. A l'issue des discussions sur la situation acridienne, les délégués recommandent :

A la CLCPRO

- R1.** D'organiser des missions d'évaluation de la situation acridienne en Algérie, en Libye, au Niger et au Tchad, si les conditions sécuritaires le permettent afin de prendre les mesures d'appui nécessaires ;
- R2.** D'appuyer la Libye par le transfert de cinq (5) pulvérisateurs à partir de la base FIRO de la Mauritanie afin de renforcer son dispositif d'intervention pour faire face à la résurgence en cours ;
- R3.** De poursuivre l'appui à la Libye notamment pour l'approbation et la mise en œuvre du projet de coopération technique (TCP).

Aux Pays

- R4.** D'appuyer la Libye par des pulvérisateurs et des pesticides dans le cadre bilatéral, afin de lui permettre de faire face à la résurgence en cours ;
- R5.** Limitrophes des pays concernés par les résurgences acridiennes de redoubler de vigilance et veiller à mettre en œuvre leurs dispositifs de surveillance et renforcer le réseau de remontée de l'information afin de permettre à la CLCPRO d'apporter l'appui nécessaire.

6. Suivi des recommandations de la Réunion Conjointe de la 10^e session et la 15^e Réunion du Comité Exécutif, ainsi que les recommandations de la 16^e réunion du Comité Exécutif de la CLCPRO

64. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO a présenté l'état d'exécution des recommandations de la 10^e session et de la 16^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (**Annexe 2**).

7. État de la mise en œuvre des mécanismes financiers et opérationnels régionaux

7.1. Situation du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)

65. La CLCPRO considère que la mise en œuvre d'un fonds de gestion du risque acridien (FRGRA) est l'un des acquis les plus importants de la commission pour faire face aux résurgences majeure/recrudescences et invasions. Depuis sa création en 2016, le FRGRA

est alimenté à partir du fonds fiduciaire de la CLCPRO à travers un transfert annuel de 100 000 USD depuis 2014 (approuvé par la 7^e Session de la CLCPRO, tenue à Nouakchott, Mauritanie en 2014), une contribution Adhoc du fonds fiduciaire de 1 000 000 USD, approuvée en 2016 par la 8^e session tenue à Dakar au Sénégal et par les contributions volontaires des pays, approuvées par la deuxième réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne tenue à Alger, Algérie en 2016 et la session extraordinaire tenue en 2017 à Bamako au Mali.

66. Le détail des contributions ainsi que les dépenses sont reportés dans le plan d'action budgétisé (Titre 18)

7.2. Situation des deux bases de la Force d'intervention de la région occidentale (FIRO)

67. La création de la Force d'intervention de la région occidentale (FIRO) a été décidée lors de la 8^e Session de la CLCPRO tenue en juillet 2016 à Dakar, Sénégal et sa mise en œuvre effective a commencé sur les fonds propres de la CLCPRO par l'installation de la base principale en Mauritanie.
68. Au 31 décembre 2024, la FIRO dispose de deux bases, une en Mauritanie et une au Tchad, avec deux chefs de parc, responsable de la maintenance et la mise en marche périodique des véhicules.
69. Les deux bases de la FIRO en Mauritanie et au Tchad, suivent le même principe d'organisation, à savoir la mise à disposition par le pays de locaux sécurisés qui abritent le matériel de la FIRO. A cet effet, la Mauritanie a mis à la disposition de la CLCPRO des locaux au niveau de la base de Aïoun El Atrous au Sud-Est du pays, et qui est actuellement opérationnelle.
70. Pour ce qui est de la base FIRO du Tchad, les véhicules sont au niveau du siège de l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne à N'Djaména, en attendant que les hangars qui abriteront le matériel de FIRO soient finalisés dans la zone de Gassi dans la banlieue de N'Djaména.
71. Le parc de la FIRO est composé comme suit : 33 véhicules, 5 drones, 5 pulvérisateurs montés sur véhicules et du matériel de campement.
72. A l'issue des discussions sur l'état des véhicules des dispositifs nationaux, les délégués recommandent :

A la CLCPRO

R6. De transférer à titre de dons, treize (13) des véhicules de la FIRO aux pays ayant des difficultés pour soutenir leurs plans de renouvellement du parc roulant comme suit : Libye (3), Mali (2) et Mauritanie (2) à partir de la base FIRO Mauritanie, et Niger (2) et Tchad (4) : A partir de la base FIRO Tchad.

8. Bilan des activités de chacun des pays membres (décembre 2022 – décembre 2024) selon le canevas de rapport du Système de suivi-évaluation.

73. La situation se présente comme suit :

Algérie

74. La situation relative au Criquet pèlerin en Algérie durant l'année 2024, a été caractérisée par une faible activité acridienne. En effet, seules les wilayas d'Adrar et de Tamanrasset ont enregistré des présences et des reproductions acridiennes notamment durant la période printanière. Cependant, à la fin de l'année 2024, une recrudescence acridienne a été enregistrée au niveau de la wilaya d'In Guezzam dans l'extrême sud algérien.
75. Dans le cadre de la stratégie de lutte préventive, des équipes de surveillance et d'intervention ont été déployées durant toute l'année 2024 au niveau des biotopes de reproduction du Criquet pèlerin. Une superficie globale de 2 230 ha a été traitée dont 90 pour cent durant le mois de décembre 2024.
76. La résurgence actuelle, enregistrée à la fin de l'année 2024 au niveau des régions frontalières, résultant de l'infiltration de plusieurs groupes d'ailés immatures et ailés matures, s'est poursuivie au début de l'année 2025. A partir de la deuxième décennie du mois de janvier 2025, les signalisations se sont étendues aux wilayas situées au nord de la wilaya d'In Guezzam à savoir Tamanrasset, Djanet, Illizi et Bordj Badji Mokhtar.
77. Pour faire face à ce regain de l'activité acridienne, un dispositif composé de 10 équipes terrestres de surveillance et d'intervention appuyées par un hélicoptère de traitement, a été mobilisé au niveau des régions frontalières. A ce jour, une superficie globale de 34.235 ha a été traitée au niveau des wilayas d'In Guezzam, Tamanrasset, Illizi et Djanet dont 26.015 ha par voie terrestre et 8.220 par voie aérienne.
78. Aussi, depuis le 09 février 2025, les premières éclosions larvaires ont été détectées au niveau de la wilaya d'In Guezzam dont 46 champs de pontes ont été localisés depuis le mois de janvier 2025. Les traitements contre les populations larvaires seront assurés par l'utilisation du biopesticide mis à disposition par la CLCPRO.
79. Il y a lieu de signaler la détection d'un important potentiel acridien dispersé sur de grandes étendues estimé à plus de 120.000 km² renfermant de conditions écologiques extrêmement favorables.
80. En prévision d'une phase printanière intense et afin de protéger les périmètres agricoles du sud, un plan d'actions a été élaboré pour couvrir les wilayas situées au sud de l'atlas saharien. Ce plan d'actions prévoit le déploiement de 20 à 30 équipes terrestres de surveillance, 30 à 50 unités de traitement terrestre et 04 à 06 avions de traitement.
81. Dans le cadre de la gestion des pesticides obsolètes au niveau national, une importante opération d'élimination est en cours, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. A ce jour, une quantité d'environ 1.000.000 litres de pesticides a été éliminée par des centres spécialisés et agréés à cet effet.

82. Pour ce qui est de la formation, les services de la lutte antiacridienne ont participé activement aux formations organisées par la CLCPRO et ont organisé une formation nationale sur le suivi environnemental financé par la CLCPRO, à laquelle ont participé les stagiaires des pays de la ligne de front, qui accomplissent leur cycle de formation de techniciens supérieurs, en Algérie.
83. En matière de communication, des bulletins hebdomadaires, mensuels et annuaires sont publiés sous forme de papier et électronique via le site de l'INPV et du ministère de l'Agriculture. Un score de 87 pour cent de réalisation des exigences de bases et complémentaires a été enregistré durant l'année 2024 pour le suivi environnemental lié à l'activité antiacridienne.
84. Concernant la recherche appliquée dans le domaine de la lutte antiacridienne, deux projets de recherche sont en cours avec nos partenaires du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le premier projet concerne la dynamique des biotopes de reproduction du Criquet pèlerin en relation avec les changements climatiques et le deuxième projet porte sur l'identification de nouvelles molécules naturelles à base des plantes.
85. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement du dispositif antiacridien, les procédures sont en cours pour l'acquisition de 30 véhicules légers de surveillance et d'intervention rapide.

Burkina Faso

86. En tant que pays d'invasion, le Burkina Faso renforce régulièrement les capacités techniques des agents de la direction de la protection des végétaux, et des directions régionales de l'agriculture (responsables régionaux et provinciaux en charge de la protection des végétaux au niveau et agents de vulgarisation agricole). Ces formations permettent au pays de se préparer à toute éventualité d'invasion acridienne.
87. Durant les deux années 2023 et 2024, 128 techniciens ont bénéficié de formations nationales sur la bio écologie du Criquet pèlerin, les techniques de pulvérisation, les techniques de prospection et le suivi sanitaire et environnemental en lutte antiacridienne. Le pays a bénéficié de l'appui de la CLCPRO à travers sa participation dans les formations régionales et les prospections conjointes organisées en Mauritanie.
88. Au total, six (06) cadres de la DPVC ont participé aux formations régionales portant sur diverses thématiques telles que les techniques de prospection avec usage de drone, les techniques de pulvérisation, la gestion de l'information acridienne, le nouveau système de veille des dispositifs nationaux (SVDN 3) et le système de gestion des stocks des pesticides (L-PMS), la communication en LAA ainsi que le suivi sanitaire et environnemental en LAA, etc.
89. Les bulletins de la situation acridienne sont régulièrement élaborés et transmis à la CLCPRO.

Libye

90. Au cours des mois d'août et septembre 2024, la plupart des régions de Libye ont connu des précipitations inhabituelles depuis de nombreuses années, entraînant la formation de

grandes étendues d'eau et l'apparition d'une bonne végétation verte dans la plupart des vallées du sud du pays.

91. En raison des conditions environnementales propices au développement et à la reproduction des Criquets pèlerins dans la majorité des vallées du sud de la Libye, une signalisation de criquets a été faite le 24 janvier 2025, dans la région de Ghat, dans le sud-ouest du pays. Suite à cela, une équipe de surveillance et de lutte a été déployée dans cette région pour faire le point sur la situation acridienne générale, ce qui a fait ressortir la présence d'adultes dispersés et de petits groupes d'adultes solitaires et immatures à des densités faibles à moyennes, ainsi que des accouplements.
92. D'autres signalisations ont été reportées, le 04 février 2025, faisant état de la présence d'adultes solitaires dans les vallées du mont Arkenu, à 300 km au sud-est de Kufra, et dans la région de Tazerbu, à 285 km au nord-ouest de Kufra.
93. Le dispositif mobilisé par le comité national de lutte antiacridienne (CNLA) est composé de 2 véhicules de prospection et 2 véhicules de traitement réalisant une superficie traitée de 85 ha.
94. Par ailleurs, la Libye a connu au mois d'octobre 2024, une recrudescence d'une autre espèce de criquet à savoir le Criquet africain (*Locusta migratoria*), au niveau des périmètres irrigués, ce qui a provoqué des dégâts préjudiciables sur les cultures fourragères, les arbres fruitiers, le maïs, les légumes et les palmiers. Les traitements engagés ont touché une superficie cumulée de 1 500 ha.
95. Pour faire face à cette situation du Criquet africain, le CNLA a sollicité le Secrétariat de la CLCPRO pour lui apporter un support technique et logistique et bien que la Commission s'occupe exclusivement du Criquet pèlerin, il a été décidé lors d'une réunion à distance avec les pays membres de soutenir le pays en urgence avec des pulvérisateurs UBV (ultra bas volume) à partir du stock de la Force d'intervention de la région occidentale (FIRO) pour permettre aux services antiacridiens d'intervenir et sauvegarder les productions agricoles. En outre, le Secrétariat a également adressé deux requêtes à l'Algérie et au Maroc les invitant à apporter leur appui en équipements et en pesticides et a contribué dans l'élaboration d'un projet de coopération technique avec la FAO.

Mali

96. La situation acridienne est restée relativement calme au Mali. Aucune signalisation de présence du Criquet pèlerin n'est parvenue des brigades de veille. Aussi, l'insécurité a paralysé la mobilité des relais locaux de remontée de l'information dans les zones grégarigènes et aucune équipe de prospection/lutte n'a été mobilisée sur le terrain à cause des restrictions budgétaires et de l'insécurité récurrente dans les aires grégarigènes. En perspective, aucun développement significatif des populations autochtones de Criquet pèlerin ne devrait avoir lieu à court terme au Mali.
97. Au total, 12 bulletins mensuels d'information acridienne ont été produits et diffusés à l'ensemble des partenaires nationaux et régionaux, selon les critères du DLIS. Le stock national de biopesticides reste inchangé, faute de cible à traiter.

98. Par ailleurs, les points focaux du Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin (CNLP) ont participé aux formations régionales organisées par la CLCPRO, notamment la prospection conjointe, la pulvérisation aérienne et le suivi environnemental, la maîtrise de la nouvelle version SVDN3 et L-PMS, la gestion de l'information acridienne et la maintenance des équipements de pulvérisation.
99. S'agissant des formations nationales, le CNLP a organisé trois formations en 2024, une formation sur le suivi évaluation financée par le Programme de Résilience du Système Alimentaire (PRSA) et deux formations sur financement de la CLCPRO, sur les thèmes « techniques de Pulvérisation des biopesticides et le Suivi environnemental dans la Lutte antiacridienne et « techniques de prospection en lutte antiacridienne avec utilisation des drones ».
100. Du 18 au 22 novembre 2024, l'Association africaine des scientifiques sur les insectes (AAIS) a organisé sa 25^e réunion et sa biennale conférence scientifique à Lusaka, en Zambie. La CLCPRO a sponsorisé cette conférence et pris en charge la participation du Directeur du CNLCP en tant que Chercheur sur le Criquet pèlerin pour présenter ses travaux.

Maroc

101. Les frais de fonctionnement et d'investissement sont entièrement couverts par le budget national. Pour deux années consécutives 2023 et 2024, le taux d'engagement sur un budget moyen de fonctionnement annuel de 7 294 807,06 DH, est de 99,7 pour cent. La mobilisation des équipes d'intervention pour faire face à la résurgence acridienne de 2023, a été couverte par ce budget à hauteur de 13,6 pour cent. Le taux d'engagement du budget d'investissement, en 2023 et 2024 étaient respectivement de 77,12 pour cent et 71,39 pour cent.
102. Dans le cadre de la stratégie de lutte préventive et par rapport aux activités de prospection et de traitement, le Centre National de Lutte antiacridienne (CNLAA) a exécuté son plan de prévisionnel de l'intervention de décembre 2022 à décembre 2024 en mobilisant 55 équipes en 2023 et 15 équipes 2024 soit respectivement un taux de réalisation de 137 pour cent et de 78 pour cent.
103. L'année 2023 a connu une résurgence acridienne importante dans les bassins de Draa, biotope très favorable à la reproduction printanière du Criquet pèlerin. L'intervention aérienne durant le mois de mai a permis le traitement de 19 400 ha soit 50 pour cent de la superficie totale traitée. Le bilan final porte sur le traitement d'une superficie de 38 724 ha, ce qui a contribué à stopper le retour des groupes immatures vers les aires de reproductions estivales.
104. Le nombre de bulletins périodiques produit en 2023 est de 16, soit un taux de réalisation de 133 pour cent et en en 2024, un taux de 100 pour cent a été enregistré (12 bulletins selon les critères du DLIS).
105. S'agissant des ressources humaines, et pour palier le départ à la retraite d'un grand nombre du personnel, particulièrement les cadres, le CNLAA a procédé au recrutement de (6) techniciens et (2) deux administrateurs en 2021 et 2022 et 2 cadres en 2024, ne représentant que 46 pour cent des besoins du CNLAA.

106. En matière de communication, l'intervention du CNLAA durant le printemps 2023 dans la vallée du Draa a été largement diffusée et médiatisée. Deux (2) reportages ont été produits sur l'impact décisif des interventions aériennes. Par ailleurs, l'alerte générale sur le démarrage des actions de lutte dans la vallée de Draa, lancée par les autorités locales a été largement relayée dans les réseaux sociaux et la radio.
107. En ce qui concerne la formation, annuellement et en moyenne sept (7) formations sont réalisées dont deux (2) sessions nationales sur les thèmes de la bio écologie et les techniques de prospection et de pulvérisation. Les formations nationales sont dédiées aux départements ministériels associés dans la gestion de crise acridienne, à savoir le ministère de l'Agriculture.
108. Parallèlement, d'autres formations sont accomplies avec les partenaires du CNLAA avec d'autres organismes et opérateurs privés comme la formation organisée en juillet 2023 par la FAO au Maroc et financé par l'USAID/BHA au profit des cadres de la Commission de la Région Centrale (Ethiopie, Kenya, ..) sur le déploiement du nouveau système de gestion des pesticides (L-PMS), la formation dispensée en décembre 2024, par le directeur du développement technique et commercial de la société Micron Sprayers®, leader mondial dans la conception des systèmes de pulvérisation en UBV.
109. Dans le cadre de la formation de longue durée, une candidate du CNLAA a intégré le cycle de Master en Acridologie qui a débuté en octobre 2023 à l'IAV Hassan II, Agadir.
110. En 2023, le Scorecard du Cahier des charges environnementales (CCE) reste satisfaisant avec un taux de l'ordre de 74 pour cent (420 exigences sur 561 exigences à atteindre), bien que certaines exigences de base n'aient pas été satisfaites, en l'occurrence l'exigence 3.1 relative à l'équipement des moyens de traitements aériens de D-GPS. Le système de guidage par GPS SATLOC est disponible au niveau du magasin du CNLAA, mais il n'est pas encore installé sur aucun des moyens aériens destinés à la lutte.
111. Le suivi opérationnel des opérations de traitement n'a relevé aucun incident environnemental pendant la campagne antiacridienne 2022-2023.
112. Le CNLAA du Maroc ne dispose pas actuellement de stock de biopesticide, Novacrid®, néanmoins, il est prévu l'acquisition d'une quantité de 30 kg en 2025. Aussi, l'homologation du biopesticide est valable jusqu'au 22/12/2025.

Mauritanie

113. Au cours de cette campagne, la situation acridienne a été marquée par une accalmie généralisée sur l'ensemble du territoire durant toute la saison hivernale. Il a été remarqué également, l'absence d'observation d'ailés solitaires au début des opérations de prospection lancées au niveau des régions agropastorales.
114. Malgré l'amélioration des conditions écologiques dans plusieurs zones du pays, aucun développement significatif du Criquet pèlerin ne s'est produit dans tout le territoire.
115. Pour la campagne 2024, conformément au plan national de surveillance et de lutte du CNLA et dans le cadre de la stratégie de lutte préventive adoptée par le pays, un dispositif de 4 équipes de prospection, renforcé par des équipes de coordination et de suivi, a été déployé

au mois d'août pour couvrir les régions du Trarza, des deux Hodh, de l'Assaba, du Tagant et du Brakna.

116. S'agissant du budget alloué au CNLA, les pouvoirs publics continuent la prise en charge des activités de la structure en inscrivant dans la loi de finances 2025, un montant de 1 013 739 USD.
117. Au cours de l'année de l'année 2024, le CNLA a organisé deux formations nationales sur les techniques de prospection avec utilisation des drones et le suivi environnemental en lutte antiacridienne au profit de 20 techniciens du CNLA, de la protection des végétaux et des délégations régionales.
118. Par rapport aux formations régionales, 3 techniciens ont participé à des ateliers régionaux respectivement à Dakar (gestion de l'information acridienne), Tunis (version 3 du système des veille des dispositifs nationaux) et au Maroc (techniques de pulvérisation et le suivi sanitaire et environnemental). Aussi, le CNLA a organisé en Mauritanie, en collaboration avec la CLCPRO, plusieurs activités régionales de formation et de prospection à savoir un stage pour les étudiants de Master, une prospection conjointe avec utilisation de drone, un stage de terrain pour 5 techniciens saoudiens et un test expérimental d'un prototype de drone de pulvérisation dans la lutte antiacridienne.
119. La Direction du CNLA a participé au cours de l'année 2024, à plusieurs réunions de coordinations régionales regroupant le Secrétariat de la CLCPRO et les pays membres de cette Commission, en plus de sa participation au Webinaire de haut niveau « Criquet pèlerin : Lutter contre ce ravageur et protéger les populations et l'environnement », organisé par la FAO le 26 mars 2024.
120. Par rapport aux actions environnementales, le CNLA a réalisé des activités relatives aux concassage et décontamination des emballages vides au profit de la direction de la protection des végétaux, ainsi que la réhabilitation de certains magasins de stockage de pesticides.
121. En ce qui concerne les défis, la Mauritanie, s'attache fortement au maintien de la stratégie de lutte préventive comme seul moyen permettant d'éviter les invasions acridiennes aux pays de la région, tout en privilégiant la promotion des produits biologiques.

Niger

122. La résurgence acridienne au Niger était caractérisée par une évolution significative en novembre et décembre 2024 dans le secteur Est Aïr et Ténéré. Il est à noter que les fortes pluies enregistrées cette année, supérieures à la normale saisonnière, ont créé de bonnes conditions écologiques qui persistent dans le Ténéré et probablement dans le Tamesna où la situation reste inconnue puisqu'aucune équipe ne peut y être déployée.
123. Au total, 12 bulletins mensuels d'information acridienne ont été produits et diffusés à l'ensembles des partenaires nationaux et régionaux, selon les critères du DLIS.
124. L'état d'exécution des budgets 2022, 2023 et 2024 fait ressortir des recettes de 1 541 909 925 FCFA (environ 2 500 000 USD), soit un taux de réalisation de 58,99 pour cent par rapport aux prévisions. Au titre des réalisations, les fonds extérieurs représentaient 86 771 776 FCFA

(environ 138 000 USD), soit 5,63 pour cent 1 455 118 149 FCFA pour le budget national, soit 94,37 pour cent.

125. Le bilan d'exécution des formations nationales de 2022-2024, fait ressortir un faible taux d'exécution. Sur les 11 formations prévues, seules 4 formations ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 36 pour cent par rapport aux prévisions, en absence de financement suffisant.
126. Le déploiement des équipes a été conforme au plan prévisionnel de surveillance en période de rémission de la CLCPRO en 2023 avec un taux de 75 pour cent par rapport aux prévisions contre seulement 41 pour cent en 2024 malgré la résurgence acridienne en cours. Cela s'explique par la faible mobilisation des crédits.
127. Le stock de pesticides de synthèse au 31 décembre 2024, était de 54 900 litres, représentant un potentiel d'intervention de 54 900 hectares, positionnés près des aires de reproduction estivale et de grégarisation. Le CNLA dispose d'une quantité de 209,5 kg de biopesticide à Niamey.

Sénégal

128. Le Sénégal étant un pays d'invasion, il veille au renforcement des capacités d'intervention des techniciens de la protection des végétaux. Ainsi, le Sénégal a participé à sept (07) formations régionales organisées par la CLCPRO sur la gestion de l'information acridienne et Google Earth engine, Sharm el-Sheikh (Egypte), du 21 au 27 mai 2023, la maintenance des équipements de pulvérisation ULV, Agadir, Maroc, du 19 au 23 Juin 2023, la communication dans la gestion des périodes de rémission et des crises acridiennes, Tunis (Tunisie), du 20 au 25 novembre 2023, la nouvelle version SVDN3 et L-PMS, Tunis (Tunisie), du 26 au 29 février 2024, la pulvérisation aérienne et suivi environnemental, Agadir (Maroc), du 14 au 19 avril 2024, la gestion de l'information acridienne, Dakar (Sénégal), du 1^e au 05 juillet 2024 et la prospection conjointe avec utilisation des drones, Akjoujt (Mauritanie), du 1^e au 10 octobre 2024.
129. Dans le cadre de la formation de longue durée, deux (02) agents de la DPV ont été sélectionnés pour suivre la formation du cycle Master en Acridologie depuis octobre 2023 à l'IAV Hassan II, Agadir (Maroc).
130. Par ailleurs, aucune formation nationale n'a été organisée par manque de financement. Plusieurs formations ont été reportées en 2025 et seront prises en charge sur les projets. En 2025, une formation sur les biopesticides est prévue, sur financement de la CLCPRO.

Tchad

131. Pour des raisons financières, l'ANLA n'a déployé que 4 équipes sur 6 équipes prévues en 2023 et en 2024 pour une période de deux mois chacune. Une superficie de 21141 ha a été prospectée en 2023 et 18 954 ha en 2024.
132. Pendant les deux années consécutives de prospection, la situation sur le Criquet pèlerin est restée calme durant la période qui s'étend de juillet à septembre, toutefois il a été relevé la présence d'ailés matures et des larves dans certaines localités. Les ailés matures ont été observés au sud-est de Kalait, à l'est de Salal et au Nord-Est de Mao. Les ailés immatures et

larves des 2^e, 3^e et 5^e Stades, majoritairement solitaires sont présents au sud de Fada, Kalait et au nord-est de Mao. Toutes ces populations acridiennes sont d'une densité faible, ne nécessitant pas de traitement durant cette période 2022-2024.

133. En date du 16 janvier 2025, un essaim de Criquets pèlerins a été signalé dans le département de Yarda à 120 km au nord de Faya, aussi, l'ANLA a dépêché une équipe afin de vérifier l'information. Avant l'arrivée de l'équipe l'essaim s'est divisé en trois petits essaims qui se sont déplacés vers le nord (Tibesti) où la végétation était verte et le sol humide. Quelques criquets restés sur le point d'investigation étaient en accouplement.
134. Sur le plan financier, l'État a alloué un budget cumulé de 4 années d'un montant de 8 456 606 USD, mais avec la période de transition, les nouvelles autorités ont priorisé uniquement le paiement des salaires du personnel contractuel et primes des responsabilités soit un taux de réalisation de 25 pour cent.
135. En matière de formation nationale, durant les deux années 2023-2024, l'ANLA a réalisée 12 formations sur les 12 prévues soit un taux de 100 pour cent. Quant aux formations régionales, les techniciens de l'ANLA ont participé à tous les ateliers organisés par la CLCPRO. Il est à noter que deux (2) cadres de l'ANLA poursuivent leur formation de Master en Acridologie à l'IAV d'Agadir (Maroc) et deux (2) techniciens sont en formation pour obtenir le diplôme de techniciens supérieurs à l'Institut technique spécialisé en formation agricole (ITSFA), à Alger (Algérie).
136. Le service de l'information acridienne a édité durant les deux ans 24 bulletins d'information sur le Criquet pèlerin, partagés et lus au niveau national, sous régional et international.
137. Sur le plan de communication, un plan National de communication a été élaboré et validé mais par manque de moyens financiers, il n'a pas été mis en œuvre.
138. En matière de mécanisme de gestion de crise acridienne le Cadre Nationale de Gestion du Risque Acridien élaboré depuis 2014 a été révisé en 2025.
139. En matière de sauvegarde de l'environnement et conformément à la nouvelle version Scorecard du 13 Octobre 2022, le CCE pour la campagne acridienne 2023 est évalué à un score total de 197 points soit un taux de 64 pour cent (64 pour cent exigences de base et 62 pour cent exigences complémentaires). Pour la campagne 2024, le niveau de la mise en œuvre des exigences du CCE est évalué à un score total de 225 points, soit un taux de 72,8 pour cent (64,0 pour cent exigences de base et 62,2 pour cent exigences complémentaires). Le niveau de mise en œuvre des exigences est jugé satisfaisant.
140. Le stock national de pesticide de synthèse s'élève à 56 220 litres de Chlorpyrifos 240. En outre, l'ANLA dispose d'une quantité de 169 kg de biopesticide.

Tunisie

141. La situation acridienne est restée calme durant toute l'année 2024. La Tunisie ne disposant pas d'unité autonome de lutte contre le Criquet pèlerin, les différents aspects de la gestion du Criquet pèlerin sont intégrés dans les attributions de la Direction de Protection des Végétaux au sein de la Direction Générale de la Santé Végétale et du Contrôle des Intrants Agricoles.

142. Le financement de ces activités est assuré par le budget général réservé à l'ensemble des activités de la Défense des Cultures.
143. Le service du Criquet et des Petits vertébrés assure l'édition et la diffusion du Bulletin mensuel de la situation acridienne.
144. En matière de renforcement des capacités, l'UNLA a organisé à la fin novembre 2024, une formation nationale sur les différents aspects de la Lutte antiacridienne au profit des techniciens de la Protection des Végétaux et /ou vulgarisateurs des régions de la ligne de Front. Aussi, la Tunisie a participé aux ateliers de formations régionales organisés par la CLCPRO, à savoir la gestion de l'information acridienne, la pulvérisation aérienne et le suivi environnemental, la nouvelle version SVDN3 et L-PMS et les techniques de Prospection avec utilisation des Drones.
145. La Tunisie propose d'étendre l'appui financier et technique de la CLCPRO pour l'organisation des formations nationales à tous les pays membres.
146. Par ailleurs, vu la situation acridienne préoccupante de la Libye et de l'Algérie, la Tunisie sollicite la CLCPRO pour l'organisation d'une formation spécifique sur la pulvérisation et pour la mise à disposition de quantité de pesticides à utiliser en cas d'infiltrations à partir de la Libye soit dans le cadre bilatéral soit à travers la Triangulation.
147. Concernant le stock de pesticides obsolètes que détient la Tunisie depuis la dernière invasion acridienne (2003-2005), il est demandé à la CLCPRO d'intervenir auprès des Parties prenantes et des bailleurs de fonds en vue d'éliminer ce stock.

9. Aperçu sur les plans de surveillance/lutte pour la période juillet-décembre 2024.

148. En juin 2018, les pays membres ont mis à jour le dispositif d'intervention minimum des pays abritant des foyers de grégarisation en période de rémission et a présenté le tableau du dispositif d'intervention minimum (version révisée de juin 2018) et maximum (version révisée de juin 2014) par pays et par mois.
149. Les dispositifs nationaux de surveillance ont été mobilisés en Algérie et au Maroc. Dans les pays de la ligne de front, en Mauritanie, au Niger et au Tchad, les dispositifs nationaux de surveillance ont été mobilisés mais en retard par rapport au calendrier standard de mobilisation. Au Mali, les conditions d'insécurité au nord n'ont pas permis de mobiliser les équipes de prospection ; toutefois, ce pays s'est appuyé sur le réseau d'information réparti sur tout le territoire.
150. Les dispositifs de surveillance et de lutte déployés par tous les pays membres de la CLCPRO en 2024, ont mobilisé 76 équipes qui ont permis de couvrir une superficie totale de 229 388 ha et le traitement de 2 661 ha.
151. Les traitements ont été engagés au Maroc, en Algérie et en Mauritanie sur des superficies cumulées respectives de 38 162 ha, 1 847 ha et 571 ha portant le total à plus de 40 580 ha.

10. Formation : Bilan de mise en œuvre du Plan de Formation Régional V (2023-2026)

152. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation régional V (2023-2026), 17 formations nationales, 11 formations régionales et dix-neuf (19) formations individuelles de longue durée ont été organisées se soldant à ce jour, par la formation de 119 maîtres formateurs et 149 agents principalement dans les domaines de la prospection (y compris l'utilisation des nouvelles technologies), la pulvérisation (y compris l'utilisation des biopesticides), le suivi sanitaire et environnemental ainsi que la gestion de l'information acridienne.
153. A partir de 2023, deux cycles de formation de longue durée ont démarré, le premier concernant le Master et le deuxième les techniciens supérieurs. Ainsi, après la signature du protocole d'accord entre la FAO et l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II d'Agadir (Maroc), le 13 juillet 2023, pour la période 2024-2027, la formation du cycle Master d'une durée de deux années, a débuté en octobre 2023, sur financement conjoint du fonds fiduciaire de la commission et le projet AFD. La première promotion (2023-2025) est composée de 15 étudiants, dont 08 étudiants francophones de la CLCPRO et 07 étudiants anglophones de la CRC, sous l'encadrement d'enseignants de l'IAV et de spécialistes/experts régionaux et internationaux.
154. La deuxième promotion (2023-2025) a débuté les cours en octobre 2024 ; elle est composée de 12 étudiants dont 7 francophones et 5 étudiants anglophones.
155. S'agissant du cycle de formation de techniciens supérieurs, il a démarré en mars 2024 au niveau de l'Institut technique spécialisé en formation agricole (ITSFA) de Heuraoua (Alger), conformément à un accord entre la FAO représentant la CLCPRO et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural représenté par l'institut national de la protection des végétaux (INPV). Cette première promotion comprend 10 techniciens répartis comme suit : Algérie (02), Mali (02), Mauritanie (02), Niger (02) et Tchad (02).
156. Pour ce qui est des formations régionales 11 formations régionales ont été organisées par la CLCPRO sur les thèmes de : techniques de surveillance avec utilisation de drones (prospections conjointes) (02), techniques de pulvérisation (02), suivi sanitaire et environnemental (02), gestion de l'information acridienne (02), système de veille des dispositifs nationaux et LPMS (01), maintenance des équipements de traitement (01) et communication sur la gestion de rémission et d'urgence acridienne (01).
157. Par rapport aux formations régionales planifiées dans le PFR V, il en ressort que le nombre total de formations réalisées est de 11 sur 13 formations soit 86,4 pour cent.
158. Le nombre de formations nationales réalisées en 2023 et 2024 est de 17, se soldant par la formation de 223 techniciens.
159. Tout en se félicitant de l'état d'exécution du plan de formation régional, notamment en ce qui concerne l'organisation des formations régionales, les discussions ont tourné autour des difficultés rencontrées par les UNLA dans le financement des formations nationales et la sélection de candidats pour le cycle Master. Ils ont exprimé le besoin de faire bénéficier tous les pays membres des cycles de formation Master et techniciens supérieurs.

160. A l'issue des discussions les pays ont recommandé :

A la CLCPRO :

- R7.** D'étendre la formation des cycles Master (2025-2027) et techniciens supérieurs (2026-2028), à tous les pays membres, et examiner avec les instituts de formation la possibilité de revoir la limite d'âge à 45 ans et 40 ans respectivement ;
- R8.** De procéder à l'extension de la lettre d'accord avec les institutions abritant les formations de Master et de techniciens supérieurs (IAV et INPV) par un avenant pour une promotion supplémentaire ;
- R9.** D'appuyer tous les pays membres par le financement d'une formation nationale par an à hauteur de 7 000 USD.

Aux pays

- R10.** De veiller à mettre en œuvre leurs plans de formations nationaux et mobiliser les ressources financières nécessaires.

11. Recherche

11.1. État des lieux de la mise en œuvre des plans de recherche nationaux financés par la CLCPRO.

161. Le projet retenu lors de la 10^e session, proposé par le Tchad, intitulé « Etude par ingestion de l'activité insecticide d'*Ipomoea asarifolia* (Desr.) Roemer & Schultes, d'*Ipomoea fistulosa* (Mart.) et d'*Hyptis spicigera* (Lam.) sur le Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*) », n'a pas été mis en œuvre en absence de conditions appropriés.

11.2. Discussion et approbation de nouveaux projets de recherche nationaux

162. Aucune proposition de projet n'a été soumis au Secrétariat malgré un mail de rappel adressé aux pays membres en août 2024.

163. Par ailleurs, la Libye a saisi le Secrétariat de la CLCPRO, le 6 janvier 2025, pour relancer un projet déjà retenu en 2010, intitulé "impact de la diversification du couvert végétal sur le Criquet pèlerin dans les conditions environnementales de la Libye" mais qui n'a pas été engagé pour des raisons sécuritaires. Ce projet sera soumis à l'appréciation du comité exécutif pour statuer sur les suites à lui réserver.

164. Aussi, le Secrétariat a proposé aux délégués de soumettre au comité exécutif les deux projets déjà validés (Tchad et Libye) pour examen.

165. Après examen des deux projets, le Comité exécutif les a approuvés en émettant une réserve concernant le projet de la Libye, portant sur sa mise à jour et la révision du titre ainsi que les résultats globaux et les résultats particuliers.

166. Par ailleurs, les délégués ont insisté sur la promotion des résultats de la lutte antiacridienne dans la région occidentale en faisant participer ses chercheurs dans les manifestations scientifiques régionales et internationales.

11.3. Présentation d'autres innovations technologiques

167. Le Secrétariat de la CLCPRO a présenté les différents outils technologiques qu'il a développés ou en cours de développement, à savoir : les drones de surveillance et de pulvérisation, l'application Pl@ntNet, le modèle de prédiction de présence du Criquet pèlerin et Google Earth Engine.

168. Aussi, Mme Sushma Kallam de l'université de Georgia State aux USA a présenté le concept de l'utilisation de la réalité virtuelle dans les activités de formation sur le Criquet pèlerin, dont l'objectif est de permettre aux pays membres de mettre régulièrement à jour les compétences de leurs agents sur les techniques de surveillance et d'utilisation des outils de terrain, tout en simulant la présence acridienne.

11.4. État d'avancement du projet de recherche AFD « *Consolider les bases de la stratégie de lutte préventive et développer la recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin en région occidentale* », y compris la composante 4 relative à la collaboration entre la CLCPRO et la CRC.

169. Même si les deux années 2023 et 2024 de mise en œuvre du projet AFD ont enregistré des avancées notables et la délivrance de plusieurs produits ; il n'en demeure pas moins que pour certaines composantes, des activités n'ont pu être achevées ou méritent d'être peaufinées ou validées sur terrain. Aussi, le Secrétariat de la CLCPRO a envoyé une demande de prorogation du projet d'une année qui a été accordée, jusqu'au 31/12/2025. Un état d'avancement des 4 composantes du projet a été présenté par le Secrétariat et les chercheurs du CIRAD.

170. La composante 1 portant sur les innovations technologiques a été présentée par le Secrétariat qui a mis en exergue la réalisation de plusieurs activités relatives à l'introduction et à l'utilisation des drones à savoir : l'utilisation régulière lors des prospections conjointes organisées annuellement par la CLCPRO, l'organisation du 4^e essai de drones de surveillance en février 2023, à Oman, l'utilisation opérationnelle des drones lors du déploiement de la Force d'Intervention de la Région Occidentale (FIRO), de juillet à septembre 2023, au Sud de la Mauritanie et le test de prototype de drone de pulvérisation en décembre 2024.

171. La CLCPRO a procédé au transfert de 11 drones de surveillances en 2024 à l'Algérie (03), la Mauritanie (03), le Maroc (03) et le Tchad (02). En outre, les rapports des consultants sur l'état des lieux de la législation relative aux drones dans les pays membres de la CLCPRO sont disponibles et le module de formation sur l'utilisation des drones est disponible en Français.

172. Par ailleurs, le développement de la technologie d'identification des plantes (Pl@ntNet) a été achevée selon le calendrier d'exécution et l'application a été partagée avec tous les utilisateurs. En outre, une formation des prospecteurs, a été dispensée par un botaniste en Mauritanie, en octobre 2024.
173. La composante 2 qui porte sur l'adaptation des outils de prévention au changement climatique, a fait l'objet d'une présentation par le CIRAD. Dans ce cadre, il a été rappelé que le modèle prédictif pour rationaliser la lutte préventive a été développé et évalué sur terrain et suivi par des prospections spécifiques en 2023 pour validation. Son utilisation a été recommandée aux UNLA lors de leurs campagnes. Le modèle a été présenté lors de 3 ateliers de présentation en 2023 et 2024 et les équipes des UNLA des pays de la CLCPRO ont été invités à utiliser les prévisions du modèle pour orienter leurs prospections et à remplir des formulaires d'évaluation des prévisions du modèle. Le suivi en cours concerne le retour d'expérience afin d'apporter les améliorations nécessaires.
174. Pour la définition des seuils d'intervention rapide dans la gestion préventive du Criquet pèlerin, le représentant du CIRAD a affirmé que le métamodèle a été réalisé, des entretiens orientés effectués (Mali et Mauritanie) et le simulateur développé pour l'entraînement des prospecteurs. En outre, l'atelier de restitution/formation a été réalisé en Mauritanie, en octobre 2024 pour la mise en pratique du simulateur de prospections et la collecte ainsi que la prise en compte des retours d'information.
175. Concernant l'étude de la nature de l'impact du changement climatique sur les populations du Criquet pèlerin, la chercheuse du CIRAD a fait ressortir les résultats de son étude à savoir ; une augmentation de la température, une augmentation de la pluviométrie au Sahel, une diminution relative des événements de grégarisation de 1985 à 2020 dans la région occidentale avec une augmentation des événements de grégarisation dans certains secteurs et des effets notables des traitements préventifs. Pour les effets futurs, trois scénarios climatiques futurs ont été explorés ; un scénario modéré, un scénario pessimiste et un scénario extrême. Des simulations d'une durée de deux ans ont été réalisées sur cinq périodes, tous les dix ans de 2030 à 2070. Le rapport final sur cette activité est en cours d'élaboration.
176. La composante 3 qui concerne une meilleure préservation de l'environnement par le développement de méthodes de lutte plus respectueuses a été présentée par le secrétariat de la CLCPRO. Cette composante a connu l'organisation d'un test grandeur nature par la CLCPRO, en collaboration avec la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC), en Egypte, du 20 Février au 20 Mars 2024, suite à la résurgence qui s'est développée dans cette région. Les résultats préliminaires montrent que la méthode de traitement en barrières est faisable avec le biopesticide et pourrait donner une efficacité satisfaisante contre des bandes larvaires du Criquet pèlerin.
177. A la lumière des résultats, le protocole de suivi de la mortalité sera mis à jour, ce qui permettra d'améliorer la méthodologie du suivi des bandes et de la mortalité et donc disposer de résultats permettant de comparer les deux méthodes de traitement, en couverture totale et en barrière.

178. La composante 4 porte sur la collaboration entre les deux commissions et a vu l'organisation de plusieurs activités de formation interrégionale sur la gestion de l'information acridienne, en Egypte, en mai 2023, la Maintenance des équipements de pulvérisation Ultra Bas Volume (UBV), au Maroc, en juin 2023, la participation des Secrétariats des deux commissions au 14^e Congrès international d'orthoptérologie (ICO), au Mexique, en octobre 2023.
179. Aussi, les deux commissions ont lancé la formation des cadres de leurs pays membres en Master en Acridologie. Dans ce cadre, les stagiaires ont participé à une formation pratique en Mauritanie, en septembre 2024.
180. Par ailleurs, les deux commissions organisent annuellement une formation sur les techniques de prospection avec utilisation des drones, en Mauritanie, depuis 2021.
181. Pour l'année 2025, il s'agira de finaliser les quatre rendus des recherches en cours de l'accord avec le CIRAD, à la fin avril, tester les améliorations issues de l'essai réalisé en Mauritanie début 2025 pour le drone de pulvérisation, organiser un deuxième essai de drones de surveillance, mettre en place d'un atelier régional de maintenance des drones et organiser un deuxième essai grandeur nature du *Metarhizium acridum*. **(Schéma de planification en annexe 3)**
182. Les pays ont exprimé leurs satisfactions au vu des résultats obtenus dans le cadre du projet et ont félicité le Secrétariat pour sa gestion efficace.
183. A l'issue des discussions sur la recherche, les délégués recommandent :

A la CLCPRO

R11. De financer la participation des chercheurs des pays membres aux conférences scientifiques régionales et internationales ;

R12. De remercier au nom des pays membres l'Agence Française de Développement pour son appui permanent dans la mise en œuvre durable de la stratégie de lutte préventive.

Aux pays

R13. De soumettre leurs propositions de projets de recherche en associant les institutions de recherche au niveau national ;

184. Etude sur l'évaluation des capacités des pays de la ligne de front des deux régions dans le cadre de la mise en œuvre la stratégie de lutte préventive
185. Dans le cadre de la collaboration entre la CLCPRO et la CRC, les deux commissions ont chargé le consultant, M. Ghaout Said afin d'évaluer les capacités des pays de la ligne de front des deux régions dans le cadre de la mise en œuvre la stratégie de lutte préventive. Au cours de cette session, Mr Ghaout a présenté les résultats de sa consultations réalisée au niveau des UNLA de la région occidentale à savoir le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.
186. Sur le plan institutionnel, les UNLA des quatre pays concernés bénéficient de statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) depuis 2006/2007 avec comme avantage l'inscription de leur budget dans la loi de finance et l'indépendance de sa gestion.

187. Quant à la structure organisationnelle, elle diffère d'un pays à l'autre. Il est suggéré de l'harmoniser. Pour ce faire un organigramme plus approprié est proposé.
188. Par rapport aux ressources humaines, de façon générale, les recrutements pour remplacer les départs à la retraite des cadres sont rares et le souci d'assurer la relève est ressenti. Les activités de renforcement des capacités réalisées au niveau national et régional, sont salutaires.
189. Sur le plan financier, le budget annuel alloué aux UNLA de Mauritanie, du Niger et du Tchad est suffisant pour mener les activités préventives régulières contre le Criquet pèlerin. Cependant, pour l'UNLA-Mali, son budget connaît une réduction drastique à cause de la crise sécuritaire, institutionnelle et politique de ces dernières années conduisant à la suspension des activités de terrain. Le budget du Mali est ramené au strict minimum nécessaire pour maintenir la structure opérationnelle en tant que EPA.
190. Les quatre pays ne disposent pas de budget d'investissement pour le remplacement des véhicules vieillissants.
191. D'une manière globale, les ressources matériels et logistiques disponibles dans les pays de la ligne de front sont satisfaisantes pour entreprendre les activités de prévention nécessaires.

12. Présentation des résultats de l'étude sur le changement climatique et son impact sur la gestion de la lutte contre le Criquet pèlerin

192. Ce point a été décrit dans la section précédente sur l'État d'avancement du projet de recherche AFD.

13. Environnement

193. Le Secrétariat de la CLCPRO a présenté l'approche adoptée pour la mise en œuvre des normes sanitaires et environnementales dans la lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale qui vise à garantir l'efficacité de la lutte tout en limitant les risques environnementaux.
194. Dans cette optique, Il a été rappelé que le cadre réglementaire qui guide les actions y afférentes est le Cahier des charges Environnementales (CCE), validé en 2008. Ce guide fixe les exigences à respecter sur le terrain, pour minimiser l'impact des insecticides sur la santé humaine et l'environnement. Le cahier des charges repose sur 83 exigences classifiées dans 23 sujets essentiels, couvrant l'ensemble du processus : du choix des insecticides et des équipements jusqu'au suivi post intervention des impacts environnementaux. Pour sa mise en œuvre, les outils déployés ont été rappelés notamment, le manuel qui définit les modalités d'exécution de chaque exigence, les procédures opérationnelles standardisées (SOP), la cartographie des zones sensibles et le Scorecard qui permet d'harmoniser l'évaluation de la mise en œuvre entre les pays.
195. Les actions menées entre 2023 et 2024 ont été soulignées, notamment :

- Des missions d'appui par une équipe d'experts en Mauritanie, Mali, Niger et Tchad afin d'évaluer la mise en œuvre du CCE. Il en ressort une mise en œuvre progressive du Scorecard et des exigences de base, avec un taux d'application d'environ 70 pour cent dans ces pays.
 - L'organisation d'un atelier de formation régional et le financement de sessions de formation nationales au profit des cadres impliqués dans le suivi environnemental.
196. S'agissant du suivi sanitaire des applicateurs de pesticides, il a été rappelé que la CLCPRO a apporté un appui technique aux États membres (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, et l'Algérie) par l'acquisition de 05 Cholinestérase (ChE) kits pour l'évaluation et le diagnostic de l'empoisonnement asymptomatique aux organophosphorés.
197. Pour ce qui est stock de pesticides, il a été rapporté qu'il s'élève à 111 720 litres de Chlorpyrifos ULV 240 répartis entre la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Cependant, avec le retrait progressif de certaines matières actives, la non-homologation de nouvelles molécules et l'instabilité du marché, la nécessité d'une transition vers des solutions plus durables et adaptées aux exigences environnementales et réglementaires s'impose.
198. En matière de promotion des biopesticides, il convient de noter que 1 072,5 kg de Novacrid® sont disponibles au niveau de 7 pays (Algérie, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie). Une utilisation opérationnelle a été réalisée en Mauritanie et en Algérie sur environ 1 000 hectares depuis 2020. Par ailleurs, un essai à grande échelle du biopesticide a été mené en mars 2024 à Abu Ramad, en Égypte, en collaboration avec la CRC. Le traitement a couvert 64 hectares et visait à évaluer son efficacité en traitement de barrière, analyser son effet résiduel et élaborer une guideline pour son intégration dans la lutte antiacridienne. Pour garantir un contrôle qualité rigoureux du biopesticide, des kits de test de viabilité des spores de *Metarhizium acridum* ont été acquis pour les sept pays ayant homologué le produit (Algérie, Burkina Faso, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger Tchad et Sénégal) et la livraison du matériel est prévue pour mars 2025.
199. Les actions menées montrent une avancée dans la gestion du volet environnement, avec des efforts en matière de formation, d'accompagnement des pays et de suivi sanitaire. Des améliorations de la part des pays et des mesures concernant la problématique des pesticides et la transition vers des solutions plus durables seront toutefois nécessaires.
200. A l'issue des discussions sur l'environnement, les délégués recommandent :

Aux Pays

- R14.** D'utiliser en priorité le stock de pesticides organophosphorés, y compris sur d'autres espèces d'acridiens, avant qu'ils ne soient définitivement retirés de l'homologation ;
- R15.** De profiter des résurgences actuelles pour prioriser l'utilisation des biopesticides dans les conditions spécifiques de leur application ;
- R16.** De créer au sein de chaque unité de lutte antiacridienne une équipe verte chargée de la supervision de l'utilisation opérationnelle du biopesticide (utilisation, suivi et formation) ;

R17. De faire parvenir au Secrétariat de la CLCPRO les résultats des tests de germination dès la réception des kits d'analyse.

A la FAO

R18. De maintenir le contact avec les associations des producteurs de molécules chimiques afin de développer des pesticides plus respectueux de l'environnement en application à ultra bas volume (UBV) ;

14. Communication

201. En termes de communication, la CLCPRO a évalué sa stratégie en cours et a identifié plusieurs perspectives de développement. Ainsi, la stratégie de communication de la CLCPRO, établie en 2009, vise à soutenir les missions et activités de la commission. Elle se concentre sur la promotion des activités engagées par la CLCPRO pour asseoir durablement la stratégie de gestion du Criquet pèlerin, la coordination des activités des pays avec les partenaires et le maintien de l'échange d'informations entre les pays, notamment dans la surveillance/lutte, la formation et la recherche.
202. La stratégie actuelle repose sur plusieurs axes principaux. Elle vise à renforcer la visibilité et la crédibilité de la CLCPRO, à promouvoir la cohérence de l'approche régionale, à valoriser les activités de recherche et les mesures préventives, à améliorer le flux d'informations et à soutenir la protection de l'environnement et de la santé humaine et technique aux pays membres.
203. Cependant, certains points nécessitent des améliorations. Il s'agit notamment de la multiplicité des messages de communication, de l'engagement des parties prenantes, de l'absence d'une approche grand-public et de l'hétérogénéité des canaux de communication des pays membres.
204. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre pour répondre à ces défis. Un atelier de formation sur la communication a été organisé à Tunis, en novembre 2023 pour renforcer les capacités des chargés de communication. En 2022, le logo de la Commission a été mis à jour pour la première fois depuis sa création, il est désormais disponible en six langues officielles de la FAO. De plus, un compte X (Ex-Twitter) et une page professionnelle LinkedIn ont été créés pour améliorer la visibilité des actions de la CLCPRO. Aussi, depuis juin 2022, plus de 50 articles ont été publiés sur le site web de la Commission, plus de 150 publications sur la plateforme X, et plus de 300 articles de presse couvrant les événements et activités de la Commission.
205. Les actions en cours de mise en œuvre portent sur la création d'un guide de communication, de la reconstruction du site web selon la charte de la FAO et en trois langues, de la création de différents supports de communication et du renforcement de la présence web par une page Wikipédia.
206. Dans l'avenir, plusieurs actions stratégiques correctives sont prévues. Il est nécessaire de définir un nombre limité de messages principaux qui reflètent les objectifs stratégiques de la CLCPRO, de mettre en place des plateformes en ligne pour partager des idées et donner du feedback, de lancer des campagnes de communication ciblées pour informer le grand

public sur les activités et les objectifs de la CLCPRO, et de travailler avec des créateurs de contenu web pour toucher un public plus vaste. Il est également important de choisir les plateformes essentielles pour communiquer et de standardiser les outils de communication.

207. Enfin, des actions opérationnelles sont prévues, comme le renforcement des capacités, le développement de l'aspect numérique de la stratégie, la collecte et l'indexation des références de presse sur le site web. Les pays membres sont appelés à adopter, adapter et mettre à niveau leurs plans nationaux, à sensibiliser et engager les communautés locales, à acquérir le matériel nécessaire pour la communication et à coordonner leurs actions de communication avec le Secrétariat.

208. A l'issue des discussions sur la communication, les délégués recommandent :

A la CLCPRO

R19. D'organiser un atelier d'élaboration des plans de communication nationaux.

R20. D'organiser un atelier de formation aux techniques de plaidoyer et de communication pour les dirigeants des UNLA des pays membres.

Aux pays

R21. De faire le plaidoyer auprès de leurs autorités compétentes pour appuyer la fonction de Communication par les ressources humaines et financières nécessaires

R22. De procéder, avec l'appui de la CLCPRO, à l'élaboration des plans de communication nationaux ou à la mise à jour des plans de communication existants.

R23. De procéder, avec l'appui de la CLCPRO, à la mise à jour de leurs identités visuelles.

15. Plans de gestion du risque acridien

209. Le Secrétariat a détaillé les composantes du PRGRA surtout la composante concernant les exercices de simulation, et des recommandations des précédentes réunions des sessions et du comité exécutif de la CLCPRO stipulant de veiller à programmer régulièrement des exercices de simulation en alternance entre les pays d'invasion et les pays de la ligne de front avec l'appui de la Commission.

210. Le délégué du Tchad a précisé que l'exercice de simulation prévu dans son pays en 2022 n'a pas été réalisé à cause de la non-finalisation des procédures de mise en route des véhicules de la FIRO au Tchad. Toutefois, Il a informé les participants de la validation effective du Cadre National de Gestion du Risque Acridien (CNGRA) lors d'un atelier national et a réitéré la disponibilité de son pays à abriter cet exercice au mois de novembre 2025.

16. Gestion de l'information acridienne

211. Le Secrétariat présenté de manière détaillée les mécanismes utilisés dans la région pour la collecte, la gestion et l'exploitation de l'information acridienne, et a précisé que les chargés de l'information acridienne utilisent d'une manière efficace les différentes fonctionnalités de RAMSES V4.1 (Rv4.1), incluant les fonctionnalités d'analyse et de production de cartes,

nécessaires pour faire une bonne appréciation de la situation acridienne, des prévisions et produire des bulletins de qualité, avec une régularité de transmission quasi totale, même pour les pays d'invasion.

212. Le Secrétariat a précisé également que dans son souci d'assurer une relève pour ce volet sensible du système d'alerte précoce, le Secrétariat a incité les UNLA à affecter un suppléant aux chargés de l'information, ce qui a été appliqué, et actuellement sept pays sur dix dispose d'un suppléant du chargé de l'information (deux suppléants au Maroc).
213. Aussi, la question de la mise à jour d'eLocust3 vers eLocust4 a été abordé, et compte tenu des divers problèmes constatés surtout dans la transmission des données à partir du terrain, les pays membres à l'unanimité ont approuvé le passage à la version 4 d'eLocust dont la livraison est prévue à la fin du premier semestre de 2025.
214. La mise à jour de RAMSES v4.1 qui a été recommandée par les chargés de l'information lors de l'atelier interrégional en Egypte en 2023 a été abordée pour approuver le développement d'une version 5 qui disposera de meilleures fonctionnalités et facilitera l'analyse des données envoyées à partir du terrain.
215. A l'issue des discussions sur la gestion de l'information acridienne, les délégués recommandent :

A la CLCPRO

- R24.** D'accompagner le déploiement d'eLocust4 dans les pays membres (appui technique et formation) ;
- R25.** De collaborer avec le Service de l'Information Acridienne (DLIS) de la FAO et les deux autres commissions de lutte contre le criquet pèlerin dans les régions centrale et orientale pour l'élaboration et le financement de la nouvelle version de Ramses (v5).

17. État de la mise en œuvre du SVDN et L-PMS

216. Le Secrétariat de la CLCPRO a présenté l'état actuelle de l'utilisation de la nouvelle version du SVDN qui demande certaine mise à jour suite à certains bugs qui ont apparus après l'utilisation par les points focaux des pays, et que le Secrétariat de la CLCPRO est en contact avec la société de développement pour les résoudre, ainsi que l'intégration du Système de suivi évaluation des unités nationales de lutte antiacridienne.
217. Aussi, le Secrétariat est en contact avec le département informatique du siège de la FAO pour assurer la formation aux niveaux des pays sur l'application L-PMS.
218. Le Secrétariat, et suivant les quantités de pesticides au niveau de pays définira les pays prioritaires pour disposer du L-PMS qui doit être accompagné avec les tablettes de saisie de données, des imprimantes de code QR et des étiquettes pour les fûts des pesticides.

18. Élaboration du plan d'action budgétisé pour 2025 - 2026

219. Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des États membres au 31 décembre 2024 et les dépenses effectuées en 2023 et 2024.

220. Il a également informé les délégués des pays membres qu'en 2024 le Tchad a payé les arriérés de ses contributions annuelles. Les pays accusant un retard de paiement sont le Burkina Faso, le Mali, le Mali et le Sénégal toutefois, des efforts louables ont été engagés par ces pays pour assurer le règlement des arriérés.

221. La moyenne annuelle des contributions reçues depuis 2011 est de 536 980 USD, soit 84 pour cent du montant total des contributions annuelles requises. Le montant des contributions annuelles reçues en 2023 et 2024 est de 562 340 USD et 497 512 USD au 31 décembre 2024, respectivement.

222. Les efforts de paiement régulier des contributions et des arriérés sont traduits par un pourcentage de paiement annuel de plus de 80 pour cent, ce qui démontre l'engagement des pays membres à pérenniser la stratégie de la lutte préventive.

223. La contribution totale au fonds de la commission est de 7 926 226 USD répartie ainsi :

- 4 039 308 USD sous le fonds fiduciaire.
- 3 886 918 USD sous le fonds d'urgence.

224. Le tableau ci-après indique la situation des contributions reçues des pays membres en 2023 et 2024 :

Fonds Fiduciaire No-648246 - Project Symbol: GCP/GLO/898/MUL				
Pays membre	Contributions reçues au 31/12/2023 en USD	Contributions reçues au 31/12/2024 en USD	Du pour 2024 en USD	Arriérés au 31/12/2024 en USD
Algerie	150,000.00	150,000.00	150,000.00	0.00
Burkina Faso	19,993.38	9,602.46	24,000.00	142,006.40
Chad		106,925.17	24,000.00	0.00
Libya	165,000.00		165,000.00	1,530,614.67
Mali	5,418.39		24,000.00	42,581.61
Mauritania	22,428.41	31,484.61	27,000.00	87.18
Morocco	120,000.00	120,000.00	120,000.00	0.00
Niger	19,500.00	19,500.00	19,500.00	0.00
Senegal			25,500.00	80,225.35
Tunisia	60,000.00	60,000.00	60,000.00	91,359.57
Total des contributions en USD	562,340.18	497,512.24	639,000.00	1,886,874.78

225. Le total des dépenses du fonds fiduciaire de la CLCPRO assuré par ses États membres a atteint un montant de 1 609 732 USD pour les années 2023 – 2024.

226. Les dépenses se répartissent comme suit :

- **Novembre-Décembre 2022** : 157 255 USD
- **Année 2023** : 754 724 USD
- **Année 2024** : 855 008 USD

227. Les dépenses en 2023 et 2024 représentent respectivement 118 pour cent et 134 pour cent du budget annuel de 639 000 USD alloué et approuvé lors de la session tenue à Oran, Algérie en 2022, au titre du biennium 2023-2024.

228. La dynamique de paiement des contribution volontaires au FRGRA a continué en 2024 avec le paiement par l'Algérie de la deuxième partie de sa contribution volontaire, ainsi le montant cumulé des contributions des pays du FRGRA a atteint un total de 1 686 918 USD, soit 42,17 pour cent du montant global qui est de 4 millions USD prévus à être reçus par les pays membres, et a atteint le montant de 3 786 918 USD en comptabilisant les contributions

de la CLCPRO à partir de son fonds fiduciaire, ce qui représente 63 pour cent des 6 millions USD représentant le montant global du FRGRA.

229. Les dépenses engagées en 2023 et en 2024 pour la mise en œuvre des plans d’actions approuvés lors de la 10^e Session de la CLCPRO, tenue à Oran (Algérie) en 2022, ont atteint respectivement 284 204 USD et 12 351 USD (sur un montant de 21 309 USD correspondant à la FBA transmise au Tchad pour le fonctionnement de la base FIRO), soit un total de 295 474,46 USD au 31 décembre 2024. Aussi, les dépenses engagées depuis la création du FRGRA ont atteint un montant global de 517 673,37 USD à la date du 31 décembre 2024.
230. Sur la base des recommandations des deux réunions statutaires précédentes et des discussions des délégués, un plan d’action couvrant six résultats principaux a été élaboré par les participants.
231. Les délégués ont ensuite procédé à l’examen des différentes actions proposées, en mettant en avant les priorités stratégiques à mettre en œuvre pour le biennium 2025-2027. Les discussions ont permis d’affiner les objectifs et de s’assurer que les actions prévues répondent aux enjeux de la lutte antiacridienne dans la région.
232. Le tableau ci-après illustre les détails des contributions des pays membres au Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (FRGRA) au 31 décembre 2024 :

État des contributions au 31 décembre 2024				
(exprimé en USD)				
Fonds Fiduciaire No.648246 - GCP/GLO/898/MUL- Baby 1				
Commission FAO de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)				
Pays Membres	Reliquat au	Contribution	Reçu au	Reliquat au
	31/12/2023	Prévu pour 2024	31/12/2024	31/12/2024
Algeria	439 017,00	439 017,00		439 017,00
Burkina Faso	150 235,00	150 235,00		150 235,00
Chad	0,00	150 235,00		0,00
Libya	1 032 864,00	1 032 864,00		1 032 864,00
Mali		150 235,00		0,00
Mauritania	0,00	169 014,00		0,00
Morocco	751 174,00	751 174,00		751 174,00
Niger	0,00	122 066,00		0,00
Senegal	0,00	159 624,00		0,00
Tunisia	375 587,00	375 587,00		375 587,00
TOTALS	2 748 877,00	3 500 051,00	0,00	2 748 877,00

233. À l’issue de ces échanges, le plan d’action pour le biennium 2025-2026 a été approuvé **(Annexe 4)**.

234. A l’issue des discussions sur le FRGRA, les délégués recommandent :

Aux pays :

R26. Ayant accusé des retards de paiement au fonds fiduciaire de s'acquitter de leur arriérés et veiller au paiement régulier de cette contribution obligatoire ;

R27. N'ayant pas encore payé leur contribution volontaire au fonds d'urgence, de s'acquitter de leurs arriérés.

A la FAO

R28. De comptabiliser les intérêts générés par le fonds fiduciaire dans le budget pour leur utilisation dans la mise en œuvre des plans d'action ;

R29. De procéder à des extensions du fonds fiduciaire de 10 années pour assurer une exécution convenable des activités de la Commission ;

R30. D'appliquer la nouvelle taxation sur les projets au fonds fiduciaire de la Commission, effective à partir de 2018, soit 7 pour cent.

235. Le programme de travail pour 2025-2026 se présente comme suit :

Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
Budget (USD) prévisionnel sur les fonds fiduciaire pour les années 2025 & 2026

GCP/GLO/898/MUL

Description des activités	Budget prévisionnel	
	2025	2026
Résultat 1 : Les unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) sont durablement opérationnelles	175 000	110 000
Activité 1.1 Appuyer les prospections conjointes	70 000	70 000
Activité 1.2 Appuyer la préparation et/ou la simulation de la mise en œuvre des plans nationaux d'urgence antiacridiens (sur FRGRA)		
Activité 1.3. Appuyer la transmission et la gestion de l'information acridienne	95 000	30 000
Activité 1.4 Appuyer les activités de communication des pays	5 000	5 000
Activité 1.5 Appuyer les pays dans le suivi-évaluation de leurs activités	5 000	5 000
Activité 1.6 Fonctionnement des bases de la FIRO (sur FRGRA)		
Activité 1.7 Apporter un appui financier aux pays dans le cas d'une résurgence ou d'une recrudescence (solidarité régionale), (sur FRGRA)		
Résultat 2 : Les ressources humaines des UNLA sont qualifiées et suffisantes	170 000	185 000
Activité 2.1 Appuyer les formations nationales du personnel y inclus les études de doctorat	40 000	40 000
Activité 2.2 Organiser des formations régionales	80 000	80 000
Activité 2.3 Coaching des formation nationales	10 000	10 000
Activité 2.4 Évaluation des PRF 4		15 000
Activité 2.5 Formation technicien supérieur acridologie	40 000	40 000
Résultat 3 : Le plan régional de recherche est mis œuvre	45 000	35 000
Activité 3.1 Appuyer les projets nationaux de recherche	25 000	
Activité 3.2 Appuyer la mise en œuvre du Plan inter-régional de recherche	20 000	20 000
Activité 3.3 Participation au congrès international de la société des Orthoptéristes - ICO		15 000
Activité 3.4 Sponsoriser des événements scientifiques		
Résultat 4 : Une gestion intégrée du Criquet pèlerin respectueuse de l'environnement est mise en œuvre	54 000	54 000
Activité 4.1 Appuyer les pays pour la mise en œuvre des exigences environnementales	30 000	30 000
Activité 4.2 Appuyer les pays pour l'achat de biopesticides et d'insecticides régulateurs de croissance (IGR - <i>Insect Growth Regulators</i>)	24 000	24 000

Résultat 5 : Le Secrétariat et les activités de la Commission régionale sont durablement opérationnels	157 000	147 000
Activité 5.1 Appuyer les capacités opérationnelles du Secrétariat, y inclus la gestion de l'information acridienne	130 000	90 000
Activité 5.2 Conduire des missions de plaidoyer avec le Président de la Commission	7 000	7 000
Activité 5.3 Organiser les réunions statutaires de la Commission	20 000	50 000
Sous-total	601 000	531 000
Frais de gestion (13%)	78 130	69 030
TOTAL	679 130	600 030
Transfert annuel au FRGRA	100 000	100 000

19. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir

236. Les États qui seront membres du Comité exécutif pour les deux prochaines années sont l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali et la Mauritanie. La Gambie est invitée comme membre observateur.

20. Divers

237. Les délégués ont exprimé leur satisfaction par rapport aux résultats obtenus et ont loué les efforts considérables du Secrétaire Exécutif fournis dans la mise en œuvre des activités stratégiques et opérationnelles, planifiées lors des réunions de la Commission. A cet effet, une discussion a été menée pour entrevoir la procédure la plus appropriée pour récompenser le Secrétaire Exécutif pour ces efforts.

238. A l'issue de la discussion du point « divers », les délégués recommandent :

Au président de la Commission

R31. De s'adresser au Directeur Général de la FAO pour que le Secrétaire exécutif de la Commission soit promu au grade de fonctionnaire principal (P5).

21. Lieux et dates de la 12^e Session de la CLCPRO et de la 18^e et 19^e réunion de son Comité exécutif

239. Les délégués des États membres ont convenu de tenir :

- A l'aimable invitation du délégué de la Libye, la 18^e Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO se tiendra à Tripoli en 2026, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte. Si la réunion ne peut pas se tenir en Libye, la Déléguée de la Tunisie a proposé que son pays l'abrite.
- A l'aimable invitation du délégué du Niger, la réunion conjointe de la 12^e Session de la CLCPR et la 19^e réunion de son Comité exécutif se tiendra au Niger en 2027, à une date

à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte. Si la réunion ne peut pas se tenir au Niger, la Déléguée de la Tunisie a proposé que son pays l'abrite.

240. Les participants ont remercié les délégués de la Libye, du Niger et de la Tunisie pour leur aimable invitation.

22. Adoption du rapport et clôture de la Session

241. Les délégués, après avoir apporté quelques modifications, adoptent à l'unanimité le rapport de la réunion conjointe de la 11^e Session et de la 17^e Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.

242. Lors de la séance de clôture, Monsieur Mohamed Lemine Hamouny, le Secrétaire Exécutif de la CLCPRO, a exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement du Maroc pour la parfaite organisation de la Réunion conjointe de la 11^e Session de la CLCPRO et de la 17^e Réunion de son Comité exécutif et pour l'accueil chaleureux réservé aux participants. Il a rappelé l'engagement de la FAO à soutenir les pays membres de la CLCPRO. Il a remercié les États membres pour les résultats obtenus, qui démontrent leur engagement envers la mise en œuvre durable de la stratégie de lutte préventive.

243. Il a particulièrement remercié monsieur Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de République du Niger, pour avoir réhaussé le niveau de la réunion et pour les orientations données.

244. Monsieur Shoki Al-Dobai, Chef du Groupe « *Acridiens et Ravageurs et Maladies Transfrontières des Plantes* » au niveau du siège de la FAO a salué les pays membres de la CLCPRO ainsi que le Secrétariat pour le travail fourni et les résultats obtenus. Il a mis en exergue la place primordiale occupée par la CLCPRO, qui est devenue une histoire de succès.

245. Il a ensuite remercié les autorités marocaines pour l'accueil et l'excellente organisation de cet évènement.

246. Pour sa part, Son Excellence, Monsieur Elhadji Ousmane Mahamane, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de République du Niger, a pris la parole pour exprimer sa vive reconnaissance envers le travail accompli par la CLCPRO et ses pays membres, devenu modèle en matière de gestion du fléau acridien.

247. Au nom des autorités du Niger, il a exprimé l'engagement de son pays pour accomplir cette mission noble et offrir toutes les commodités et facilitations en vue d'accueillir les manifestations organisées par la CLCPRO, ainsi que l'exécution du plan d'action de l'unité nationale de lutte antiacridienne.

248. Enfin, il a remercié les autorités marocaines et particulièrement la wilaya de Marrakech pour toutes les facilitations l'appui aboutissant à la réussite de la réunion conjointe.

249. Dans son allocution de clôture, Monsieur Badreddine El Guennouni, Directeur Général du Centre National de Lutte Antiacridienne, s'est félicité des résultats obtenus et a remercié les pays et le Secrétariat de la CLCPRO pour le travail accompli.

250. Il a exprimé la disponibilité du Maroc à appuyer les pays qui font face à la résurgence acridienne en cas de demande de leur part.
251. Il s'est aussi réjoui de l'entente cordiale entre tous les participants et a indiqué que le Maroc avait été honoré d'avoir organisé et présidé cette réunion conjointe de la CLCPRO et a souhaité aux participants un bon retour dans leurs pays respectifs.

Annexe 1. Liste des Participants

Nom	Fonction	Institution
Algérie		
Mohamed Lazar	Directeur Général	Institut National de la Protection des Végétaux
Burkina Faso		
Békouanan Clovis Nabie	Directeur de la Protection des Végétaux a.i.	Ministère de l'Agriculture
Gambie		
Fatou Jammeh Touray	Secrétaire Permanente Adjointe chargée des Projets et Programmes	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Sécurité Alimentaire
Libye		
Nuri Shadi	Directeur du Cabinet du Ministre	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
Salah Mousa Mbarak	Président du Comité	Comité National de Lutte Contre le Criquet Pèlerin (NCDLC)
Mali		
Oumar Tamboura	Secrétaire Général	Ministère de l'Agriculture
Sory Cissé	Directeur Général	Centre National de Lutte Contre le Criquet Pèlerin (CNLCP)

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Maroc		
Redouane Arrach	Secrétaire Général	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Badreddine El Guennouni	Directeur Général	Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLAA)
Abdellah Elmoudden	Point Focal Environnement	Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLAA)
Lahcen Raji El Idrissi	Chargé de l'Information Acridienne	Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLAA)
El Mostafa Antari	Directeur de la Logistique et des Affaires Administratives	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)
Mohamed Abdessamad Lakhroufi	Adjoint Directeur du Centre National de Lutte Antiacridienne	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)
Mauritanie		
Ahmed Salem Oul El Arbi	Secrétaire Général	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Mohamed El Hacem Jaavar	Directeur Général	Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA)
Niger		
Elhadji Ousmane Mhamane	Ministre	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Zakari Yayou Seydou	Directeur Général	Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA)
Sénégal		

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Amadou Lamine Senghor	Conseiller Technique du Ministre	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage
Ousmane Diène	Chef de la Division Défense des Cultures	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage
Tchad		
Fatime Brahim Nakour	Secrétaire Général	Ministère de la Production et l'Industrialisation Agricole
Adoum Mahamat Tolli	Directeur National	Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA)
Haroun Abdelkerim	Chef de Service	Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA)
Parfait Bourdane	Point focal de PRSA	Ministère de la Production et l'Industrialisation Agricole
Tunisie		
Naima Mahfoudhi	Directrice Générale de la Santé Végétale et du Contrôle des Intrants Agricoles (DGSVCIA)	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime
Mouna Mhafdhi	Directrice de la Protection des Végétaux	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime
Cabo Verde		
João da Luz Silva Vieira	Délégué du ministère au Santiago du Sud	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
Partenaires		

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Ali Bety	Responsable Equipe Projet	Agence Française de Développement
Pièrre-Emanuel Gay	Chef du Projet AFD	Centre de Coopération Internationale de Recherche Agricole pour le Développement
Fanny Herbillon	Chercheur	Centre de Coopération Internationale de Recherche Agricole pour le Développement
Mwesigwa Moses Rwaheru	Directeur	Organisation de Lutte contre le Criquet Pèlerin pour l’Afrique de l’Est (DLCO-EA)
Sushma Kallam	Chercheur	Georgia State University
Fouad Lekjaa	Directeur Général	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II Agadir
Ahmed Mazih	Enseignant Chercheur	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II Agadir
Fatma Al Kandari	Présidente de la CRC	Etat du Koweït
Mohamed Al-Shamrani	Président Exécutif du Centre national de prévention et de lutte contre les ravageurs des plantes et les maladies animales (WEQAA)	Royaume d’Arabie Saoudite
Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture		
Shoki Al-Dobai	Chef du Groupe	Groupe des Acridiens et Ravageurs et Maladies Transfrontières des Plantes (NSPMD)
Safa Gritli	Assistantes aux Programmes	Groupe des Acridiens et Ravageurs et Maladies Transfrontières des Plantes (NSPMD)

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Cyril Piou	Fonctionnaire Agronome	Groupe des Acridiens et Ravageurs et Maladies Transfrontières des Plantes (NSPMD)
Mamoon Al-Sarai Al-Alawi	Secrétaire Exécutif	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CRC)
Mohamed Lemine Hamouny	Secrétaire Exécutif	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)
Khaled Moumene	Consultant Agronome	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)
Hichem Dridi	Chargé des Programmes	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)
Sarah Thaminy	Assistante aux Programmes	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)
Yasser Takie Eddine Abdesselam	Consultant en Communication	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)

Annexe 2. Etat d'exécution des recommandations des réunions statutaires précédentes (2022 et 2023)

Etat d'exécution des recommandations de la Réunion Conjointe de la 10^e session et la 15^e Réunion du Comité Exécutif

Activité	Etat d'exécution
Situation acridienne	
R1. A la CLCPRO de programmer une mission d'experts en Mauritanie afin de faire une évaluation exhaustive de la situation acridienne et recommander les dispositions à prendre à court et moyen termes.	Une mission d'experts a été organisée en Mauritanie du 21 au 31 décembre 2022 et a fait 5 recommandations, au CNLA (03) et à la CLCPRO (02), pour faire face à toute éventualité de développement de la situation acridienne.
R2. Au CNLA de la Mauritanie de redoubler de vigilance, en accentuant les prospections et la collecte d'informations auprès des nomades et voyageurs.	Le CNLA a maintenu opérationnel le dispositif de surveillance durant toute la période automnale et a utilisé tous les canaux de remontée de l'information de terrain.
R3. Renforcer les unités de traitement du CNLA de la Mauritanie à court terme.	Les équipes de surveillance sur le terrain ont été renforcées par des unités de traitement dès le mois de novembre 2022
Situation du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)	
R4. Aux UNLA des pays, n'ayant pas encore payé leur contribution volontaire au fonds d'urgence, de mener un plaidoyer auprès de leurs autorités pour s'acquitter de leurs arriérés.	Les pays devraient dresser un état des lieux de cette recommandation. Aussi, le Secrétaire exécutif a effectué des missions de plaidoyer, auprès de deux des quatre pays n'ayant pas encore payé leur contribution volontaire.
Bilan de mise en œuvre du Plan de formation régional IV (2019-2022)	
R5. A la CLCPRO d'organiser en 2023 un atelier d'élaboration du PRFV (2023-2026).	Un atelier d'élaboration du PFR V (2023-2026) a été organisé à Oran (Algérie), du 5 au 9 juin 2023 et un PRF V a été validé.
Activités de Recherche	
R6. Au délégué du Niger de faire parvenir au Secrétariat un rapport sur l'état d'avancement des travaux des deux premières années du projet de recherche, financé sur le fonds fiduciaire, afin de décider des suites à lui réserver.	Le rapport n'a pas été envoyé par le délégué du Niger au Secrétariat de la CLCPRO

Plans de gestion du risque acridien en 2020-2021	
R7. Au président de la CLCPRO de porter à l'attention du Directeur général de la FAO la lenteur des représentations de la FAO dans la mise à disposition à temps des fonds et des équipements destinés aux activités de lutte antiacridienne.	<p>Une mission à Rome du président du 07 au 11 mai 2023, a permis de rencontrer les hauts responsables de la FAO et notamment l'assistant du Directeur général de la FAO et a exposé les recommandations de la 10^e session et notamment celle en relation avec cette recommandation.</p> <p>Une autre mission a été effectuée au bureau régional de la FAO au Caire, du 28 au 30 novembre 2023. Elle a permis de rencontrer le Directeur Général adjoint de la FAO pour le moyen orient et le Maghreb et de lui présenter les résultats et recommandations de la session.</p>
Environnement et promotion des biopesticides	
R8. Aux UNLA d'intervenir, auprès de leurs structures chargées des homologations des pesticides, pour l'homologation des biopesticides utilisés en lutte antiacridienne.	<p>Les six (06) pays membres du sahel ont obtenu une APV de 5 ans jusqu'en mai 2025.</p> <p>L'Algérie a homologué Novacrid en 2022, pour une durée de 10 ans.</p> <p>L'ONSSA-Maroc a homologué Novacrid jusqu'en décembre 2025</p> <p>Non encore homologué pour la Tunisie et la Libye</p>
R9. Aux UNLA de privilégier l'utilisation du biopesticide, disponible à leurs niveaux, lors des apparitions d'infestation larvaires.	Sept (07) UNLA disposent de quantité suffisante de biopesticide (1,5 T) pour pouvoir l'utiliser, dès que les conditions sur le terrain le permettent
R10. A la CLCPRO d'intervenir auprès de la FAO, le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO pour la mise en place d'une stratégie régionale de gestion des stocks de pesticides obsolètes.	Non encore réalisée
R11. A la CLCPRO de solliciter la FAO pour organiser une réunion d'urgence, avec les partenaires techniques et financiers, pour examiner les possibilités d'élimination des stocks de pesticides obsolètes, détenus par les pays de la région.	Non encore réalisée
Mise à jour et retours d'expérience sur les outils et technologies nouvellement développés	
R12. A la CLCPRO de procéder à l'acquisition de drones au profit des pays ayant prouvé les exigences nécessaires pour leur utilisation.	Après avoir satisfait les exigences en matière d'introduction et d'utilisation des drones, l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc ont reçu, en 2024, trois (03) drones

	<p>chacun, et le Tchad a reçu deux (02) drones , à partir de la FIRO-Mauritanie soit un total de 11 drones délivrés.</p> <p>Le Sénégal a exprimé le besoin, mais le Secrétariat de la CLCPRO n’a pas reçu la lettre officielle.</p>
Communication	
R13. A la CLCPRO de prendre en compte les réseaux sociaux dans sa stratégie de communication, pour une meilleure visibilité de ses actions.	La CLCPRO dispose actuellement d’un compte X (Ex-Twitter), d’une page professionnelle LinkedIn, d’un Compte Medium et d’une page Wikipédia en cours de développement
R14. A la CLCPRO d’organiser un atelier sur la communication approfondie, pour renforcer les capacités des chargés de la communication des pays membres.	Un atelier Régional de Formation sur la Communication dans la Gestion des Périodes de Rémission et de Crises Acridiennes a été organisé, à Tunis (Tunisie) du 20 au 25 novembre 2023 en présence de tous les points focaux communication des pays membres
Divers	
R15. Le Cameroun et le Cap-Vert à enclencher la procédure administrative d'adhésion en adressant leur instrument d'adhésion au Directeur Général de la FAO.	<p>La Gambie a envoyé son instrument d’adhésion signé à la FAO et est en attente du retour du Bureau du Directeur Général</p> <p>Le Cabo Verde a informé le Secrétaire exécutif en marge de sa visite, de leur décision de reporter leur adhésion compte tenu de leurs difficultés financières pour faire face à la situation de sécheresse du pays</p> <p>Le Cameroun a reçu l’instrument d’adhésion mais n’a pas encore procédé à sa signature.</p>

Etat d'exécution des recommandations de la 16^e Réunion du Comité Exécutif

Activité	Etat d'exécution
Situation acridienne	
R1. Aux pays concernés par la reproduction printanière dans la région occidentale de maintenir la vigilance et veiller à déployer leurs dispositifs de surveillance durant cette période.	Les pays concernés ont mobilisé leurs dispositifs de surveillance, mais la situation est restée calme
R2. A la CLCPRO de suivre l'évolution de la situation acridienne dans la région centrale et prendre toutes les mesures nécessaires en cas de menace pour la région occidentale.	Le suivi a été assuré, mais faute de menace, la seule mesure prise a porté sur l'organisation en collaboration avec la CRC d'un essai à grande échelle sur le Metarhizium, suite à la présence d'une reproduction au sud de l'Egypte en mars 2024.
Examen de l'opérationnalité de la Force d'Intervention de la Région Occidentale (FIRO)	
R3. A la CLCPRO de prévoir le renouvellement progressif du parc de la FIRO afin de maintenir son opérationnalité.	La présente session définira les modalités de sa mise en œuvre.
R4. A la CLCPRO d'examiner la possibilité de prévoir l'acquisition de deux véhicules par an au profit des pays de la ligne du front.	La présente session définira les modalités de sa mise en œuvre.
R5. A la CLCPRO de prévoir le renouvellement progressif du parc de la FIRO afin de maintenir son opérationnalité.	La présente session doit définir les modalités de sa mise en œuvre
Présentation de la mise à jour des modules de Formation de Formateurs (ToT) développés par la CLCPRO	
R6. A la CLCPRO d'organiser un groupe Adhoc, en collaboration avec la CRC, pour la mise à jour et l'harmonisation des modules de formation.	Le Secrétariat a procédé à la mise à jour des modules sur les techniques de prospection, les techniques de pulvérisation et la lutte biologique.
Discussion des perspectives de la recherche appliquée dans la région	
R7. Aux pays de soumettre au Secrétariat de la CLCPRO, leurs projets de recherche appliquée afin de les examiner lors de la prochaine session prévue à la fin de l'année 2024.	Aucun pays n'a soumis de projets malgré une note de rappel du secrétariat. Toutefois, le Tchad dispose déjà d'un avis favorable du projet soumis lors de la 10 ^e session et qui n'a pas démarré. La Libye a saisi la CLCPRO en décembre 2024

	pour relancer son projet validé par la session en 2011, non engagé pour des raisons sécuritaires.
R8. A la CLCPRO de demander la prorogation du projet AFD pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2025.	La recommandation a été suivie d'effet et l'AFD a donné son accord.
Discussion des défis liés à l'utilisation de pesticides conventionnels et la promotion de l'utilisation de biopesticides	
R9. Au pays d'utiliser en priorité le stock de pesticides (organophosphorés) existant, y compris sur d'autres espèces d'acridiens, avant qu'ils ne soient retirés définitivement de l'homologation.	Le Secrétariat ne dispose pas d'informations sur cette activité. Les pays devront apporter plus de détails.
R10. Aux pays d'encourager l'utilisation opérationnelle du biopesticide contre d'autres espèces de criquets (criquets marocains, sauteriaux ... etc).	Les pays n'ont pas encore utilisé le biopesticide sur d'autres acridiens et devront apporter plus de détails.
R11. Aux pays d'encourager la Tunisie et la Libye à homologuer le biopesticide contre les acridiens.	Le biopesticide n'est pas encore homologué au niveau de ces deux pays ; ils devront fournir plus de détails sur le processus
R12. A la CLCPRO d'étudier, dans le cadre d'un effort commun encouragé par la FAO, la possibilité d'acquérir annuellement une quantité de 150 kg de <i>Metarhizium</i> au profit de ses pays membres.	Les pays disposent déjà d'une quantité de 1,5 tonnes de biopesticides. Les acquisitions se feront en fonction des besoins futurs.
R13. A la FAO de trouver un mécanisme permettant le maintien de la production de biopesticides et assurer un plaidoyer auprès des donateurs, pour soutenir le processus de promotion (homologation, acquisition et utilisation).	Non encore réalisée
R14. A la FAO et la CLCPRO d'encourager les entreprises de fabrication des appareils de pulvérisation à les adapter aux traitements avec les biopesticides.	Non encore réalisée
Revue de la démarche de mise en œuvre des normes sanitaires et environnementales	
R15. A la CLCPRO de mettre à jour les procédures opérationnelles standardisées (SOP), en consultation avec les pays.	Les procédures opérationnelles standardisées (SOP) ont été mises à jour après la formation régionale à Agadir en avril 2024

<p>R16. A la CLCPRO d’exploiter toutes les voies qui permettraient de trouver de nouveaux outils de suivi sanitaire pour les applicateurs de pesticides, autres que les organophosphorés.</p>	<p>Non encore réalisée</p>
<p>Drones: état des lieux et développement futur</p>	
<p>R17. A la CLCPRO d’accélérer le processus d’adaptation des drones de pulvérisation, afin de permettre aux pays de les utiliser dans les opérations de lutte.</p>	<p>Un essai avec un prototype de drone de pulvérisation, a été programmé au mois de mai 2024 en Arabie Saoudite avec la CRC mais faute de contraintes logistiques, il n’a pas eu lieu. Finalement, il a été réalisé du 10 au 13 décembre 2024 en Mauritanie.</p>
<p>R18. Aux pays de veiller à obtenir les autorisations d’importation de drones auprès de leurs organismes compétents afin de permettre à la CLCPRO d’accélérer le processus de mise à disposition.</p>	<p>Cette recommandation a été mise en œuvre dans quatre (04) pays qui ont reçu leurs drones à savoir l’Algérie (03), Mauritanie (03), Maroc (03) et Tchad (02).</p>
<p>Mise à jour des outils de collecte et de gestion de l’information acridienne</p>	
<p>R19. A la CLCPRO, en collaboration avec le siège de la FAO d’accélérer le remplacement de eLocust3 par une nouvelle version (eLocust4) plus adaptée aux activités de terrain et l’introduction des nouveaux outils développés (drones, Pl@ntNet ... etc) ainsi que de la mise à jour de RAMSES afin d’intégrer les recommandations des chargés de l’information acridienne.</p>	<p>Des démarches ont été entreprises avec CLS pour disposer d’une nouvelle version d’eLocust (eLocust4) à la fin du 1^e semestre 2025. La session devra statuer sur la contribution financière de la CLCPRO au remplacement d’eLocust3 par eLocust4 et à la mise à jour de RAMSES, ainsi que le développement des modules de formation en utilisant la réalité virtuelle dans la formation.</p>
<p>R20. Au DLIS d’instaurer un contrôle d’accès aux données des pays sur la plateforme LocustHub et demander l’avis des commissions avant de garantir l’accès à utilisation.</p>	<p>Cette recommandation a été suivie d’effet</p>
<p>Présentation de la nouvelle version du Système de Veille des Dispositifs Nationaux de lutte antiacridienne (SVDN3)</p>	
<p>R21. A la CLCPRO de commencer l’utilisation opérationnelle de SVDN3, prévoir d’y intégrer les modules du système de suivi évaluation et la formation et inviter les autres commissions de lutte antiacridienne à l’utiliser.</p>	<p>Un atelier sur l’utilisation de la version 3 du SVDN a été organisé en mars 2024, en Tunisie et les points focaux ont commencé son utilisation. Des améliorations sont à introduire suite aux recommandations des points focaux.</p>

R22. A la CLCPRO d’acquérir le matériel de mise à jour des informations relatives aux stocks de pesticides dans L-PMS (autocollant et imprimantes de codes à barres pour les fûts de pesticides) et commencer à former les pays sur son utilisation.	Des discussions ont eu lieu avec le service concerné par le déploiement du L-PMS au niveau du siège de la FAO, reste à planifier le programme de déploiement par priorité ainsi que l’acquisition du matériel dont une partie est disponible au niveau du siège de la FAO à Rome, des formations par pays sont également envisagées.
Discussion sur la pérennité du Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (FRGRA)	
R23. Aux pays n'ayant pas encore payé leurs contributions volontaires au FRGRA, d'accélérer la procédure de paiement.	Les pays n’ayant pas encore honoré leurs paiements devront donner des explications sur ces retards
R24. A la CLCPRO de : <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre le plaidoyer auprès de ses pays membres, pour le paiement de leurs contributions impayées.• Convoquer une réunion extraordinaire de haut niveau, en cas de poursuite de la dégradation de la situation acridienne dans la région centrale, afin d’éviter une éventuelle menace pour la région occidentale.	Le plaidoyer a été assuré par le Secrétaire exécutif et les pays devront donner plus de détails en discutant ce point

Annexe 3. Cadre logique et schéma de planification des activités du projet « Consolider les bases de la stratégie de lutte préventive et développer la recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin en région occidentale » (Mis à jour le 08/01/2024)

Tableau 1. Cadre logique du projet « Consolider les bases de la stratégie de lutte préventive et développer la recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin en région occidentale ».

Objectif général	La sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations susceptibles d'être affectées par le Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest sont améliorés			Montant Budget (\$)
Objectif spécifique	La recherche opérationnelle est développée pour ajuster la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin à l'inaccessibilité de certaines zones, aux impacts du changement climatique et aux exigences sanitaires et environnementales			
Composantes	C1 : Innovations technologiques	C2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique	C3 : Meilleure préservation de l'environnement par le développement de méthodes de lutte plus respectueuses	
Résultats	R1.1. : Le suivi des populations acridiennes dans les zones inaccessibles est amélioré par le recours à de nouvelles technologies	R2.1. : Des modèles prédictifs pour rationaliser la lutte préventive sont développés R2.2. : Des critères d'intervention rapide sont définis et appliqués	R3.1. : L'utilisation opérationnelle du biopesticide <i>Metarhizium acridum</i> est promue et optimisée	
Principales Activités	Activité 1.1.1. : Introduire la technologie des drones pour prospecter les zones inaccessibles	Activité 2.1.1. : Développer un modèle régional de carte de risque sur la probabilité de présence du Criquet pèlerin	Activité 3.1.1. : Réaliser des essais à grande échelle de l'utilisation du <i>Metarhizium acridum</i> en traitement en barrières	
	Activité 1.1.2. : Développer la technologie d'identification des plantes à partir de la photographie	Activité 2.1.2. : Etudier la nature de l'impact du changement climatique sur les populations du Criquet pèlerin	Activité 3.1.2. : Etudier la persistance du <i>Metarhizium acridum</i>	

	Activité 1.1.3 : Explorer la possibilité d’acquérir des images à haute résolution avec les avions	Activité 2.2.1. : Poursuivre l’étude des seuils de grégarisation du Criquet pèlerin dans davantage d’aires de reproduction	Activité 3.1.3. : Etudier la conservation du <i>Metarhizium acridum</i>	
		Activité 2.2.2. : Définir les seuils d’intervention rapide	Activité 3.1.4. : Capitaliser les connaissances acquises sur l’utilisation du <i>Metarhizium acridum</i> et les transférer	

Tableau 2. Indicateurs objectivement vérifiables, sources de vérification et suppositions majeures des objectifs et résultats du projet « Consolider les bases de la stratégie de lutte préventive et développer la recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin en région occidentale ». (mis à jour le 08/01/2024)

Description des objectifs, composantes et résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions majeures	Montant Budget (\$)
Objectif global : La sécurité alimentaire et les moyens d’existence des populations susceptibles d’être affectées par le Criquet pèlerin en Afrique de l’Ouest et du Nord-Ouest sont améliorés				
Objectif spécifique : La recherche opérationnelle est développée pour ajuster la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin à l’inaccessibilité de certaines zones, aux impacts du changement climatique et aux exigences sanitaires et environnementales	<ol style="list-style-type: none"> De nouvelles technologies sont utilisées sur au moins 10% des quarts de degrés carrés inaccessibles dans au moins deux pays à la fin du projet Au moins 50% des itinéraires de prospection sont planifiés à l’aide de cartes de risque à la fin du projet Au moins 5% des surfaces des zones à traiter le sont avec du <i>Metarhizium acridum</i> à la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de recherche Base de données RAMSES Rapports annuels d’activités des UNLA 	<ol style="list-style-type: none"> La situation acridienne est sous contrôle dans la région occidentale Les coûts de fonctionnement et d’investissement des UNLA sont couverts par les Etats Le Secrétariat de la CLCPRO continue à disposer des ressources humaines nécessaires pour assurer la coordination des activités 	

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

<p>Composante 1 : Innovations technologiques</p>	<p>R1.1. Le suivi des populations acridiennes dans les zones inaccessibles est amélioré par le recours à de nouvelles technologies</p>	<p>Au moins 10% des quarts de degrés carrés initialement inaccessibles sont surveillés annuellement dans au moins deux pays à la fin du projet grâce aux nouvelles technologies Un modèle de drone de pulvérisation est développé</p>	<p>Base de données RAMSES</p>	<p>1. Les tests peuvent être conduits dans au moins deux pays 2. Les législations nationales permettent le développement et l'utilisation des drones</p>	
<p>Composante 2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique</p>	<p>R2.1. Des modèles prédictifs pour rationaliser la lutte préventive sont développés</p>	<p>Au moins 50% des prospections sont planifiées à partir de cartes de risque à la fin du projet</p>	<p>Bulletins décennaires / mensuels d'information acridienne</p>	<p>Disponibilité et gratuité des images satellitaires</p>	
	<p>R2.2. Des critères d'intervention rapide sont définis et appliqués</p>	<p>Les seuils de grégarisation et d'intervention définis sont utilisés par au moins quatre pays à la fin du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels d'activités des UNLA • Base de données RAMSES • Plans de gestion du risque acridien 	<p>1. Accessibilité des zones de prospection 2. Présence de populations acridiennes</p>	
<p>Composante 3 : Meilleure préservation de l'environnement par le développement de méthodes de lutte plus respectueuses</p>	<p>R3.1. L'utilisation opérationnelle du biopesticide <i>Metarhizium acridum</i> est promue et optimisée R3.2 L'utilisation d'appareils de pulvérisation adaptés au biopesticide est optimisée</p>	<p>Au moins 5% des surfaces des zones à traiter le sont avec du <i>Metarhizium acridum</i> à la fin du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels d'activités des UNLA • Base de données RAMSES 	<p>Présence de populations acridiennes</p>	

Tableau 3. Calendrier des activités du projet

Composante 1 : Innovations technologiques											
Résultat 1.1. : Le suivi des populations acridiennes dans les zones inaccessibles est amélioré par le recours à de nouvelles technologies											
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier									
		21		22		23		24		25	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1. Introduire la technologie des drones pour prospecter les zones inaccessibles											
1.1 Faire l'état des lieux de la législation relative aux drones dans les pays membres de la CLCPRO	Un rapport sur l'état des lieux est disponible d'ici déc. 2021 pour au moins quatre pays de la région										
1.2 Améliorer les caractéristiques structurelles des drones (robustesse, autonomie) 1.2.1 Développer un prototype de drone de surveillance 1.2.1 Développer un prototype de pulvérisation ULV	Un cahier des charges techniques pour deux types de drones est disponible d'ici juin 2021										
	Un prototype répondant au cahier des charges techniques disponible d'ici décembre 2024										
	Un prototype de drones de pulvérisation ULV répondant au cahier des charges est disponible au décembre 2025										
1.3 Faciliter l'utilisation et la maintenance des drones	<u>Au moins un atelier de maintenance est fonctionnel au niveau régional d'ici fin 2025</u> Un manuel d'utilisation et de maintenance est disponible d'ici fin 2024										
1.4 Améliorer la qualité des données collectées	Un cahier des charges des données requises est disponible d'ici fin 2021										
	Les données collectées répondent au cahier des charges d'ici fin 2023										
1.5 Stocker et traiter les données collectées	Une application est disponible sur la tablette eLocust d'ici fin 2022										

Composante 1 : Innovations technologiques											
Résultat 1.1. : Le suivi des populations acridiennes dans les zones inaccessibles est amélioré par le recours à de nouvelles technologies											
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier									
		21		22		23		24		25	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1.6 Réaliser des essais sur le terrain des drones développés	Au moins un test réalisé chaque année pour les drones de surveillance										
	Au moins deux essais de drones de pulvérisation sont réalisés d'ici 2025										
1.7 Former des formateurs à l'utilisation et la maintenance des drones	Au moins trois formateurs sont formés d'ici fin 2023 Au moins trois formateurs ont reçu une formation complémentaire en maintenance des drones y compris de pulvérisation d'ici 2025										
1.8 Déployer la technologie des drones dans les pays membres de la CLCPRO											
1.8-1 Acquérir les équipements nécessaires	Un kit complet (drone à voilure fixe + drone à voilure rotative + leurs équipements) est déployé dans au moins 3 pays d'ici fin 2022										
1.8-2 Former les prospecteurs à l'utilisation et la maintenance des drones	Au moins 10 prospecteurs sont formés d'ici fin 2024										
2 Développer la technologie d'identification des plantes à partir de la photographie											
	Une application est disponible sur la tablette <i>eLocust</i> d'ici fin 2023 Au moins un exercice de validation dans les biotopes du Criquet pèlerin est réalisé d'ici fin 2024										

Composante 2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique											
Résultat 2.1 : Des modèles prédictifs pour rationaliser la lutte préventive sont développés											
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier									
		21		22		23		24		25	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1 Développer un modèle régional de carte de risque sur la probabilité de présence du Criquet pèlerin											
1.1 Etablir un cahier des charges des attendus du modèle	Un cahier des charges est disponible d'ici juin 2021										
1.2 Développer un prototype de modèle	Un prototype de modèle est disponible d'ici juin 2022										
1.3 Valider le prototype avec les utilisateurs	Le prototype est validé d'ici fin 2024										
1.4 Evaluer les prévisions du modèle sur le terrain	Des prospections d'évaluation sont conduites dans au moins deux pays d'ici fin juin 2025										
1.5 Rendre opérationnel le modèle de génération de cartes de risque	Des cartes de risque sont produites tous les 10 jours d'ici fin 2025										
2 Etudier la nature de l'impact du changement climatique sur les populations du Criquet pèlerin											
2.1 Analyser les données existantes	Un rapport d'analyse est disponible d'ici fin 2022										
2.2 Etablir des scénarios probables de la dynamique des populations du Criquet pèlerin	Un rapport avec des scénarios probables est disponible d'ici fin juin 2024										
Résultat 2.2 : Des critères d'intervention rapide sont définis et appliqués											
1 Poursuivre l'étude des seuils de grégarisation du Criquet pèlerin dans davantage d'aires de reproduction											

Composante 2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique											
Résultat 2.1 : Des modèles prédictifs pour rationaliser la lutte préventive sont développés											
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier									
		21		22		23		24		25	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1.1 Poursuivre l'étude des seuils de grégarisation des larves	Les seuils de grégarisation des larves sont définis en fonction des conditions dans au moins deux pays autres que la Mauritanie d'ici fin 2024										
1.2 Tester le modèle des seuils de grégarisation des ailés obtenu en Mauritanie dans d'autres pays de la RO	Au moins deux tests réalisés dans d'autres pays d'ici fin 2025										
1.3 Appliquer la méthodologie d'étude des seuils de grégarisation des ailés dans d'autres aires de reproduction que celles de la Mauritanie	Les seuils de grégarisation des ailés sont disponibles dans au moins une autre aire de reproduction de la région occidentale d'ici fin 2025										
2 Définir les seuils d'intervention rapide											
	Des critères d'intervention rapide des critères d'intervention rapide sont élaborés de manière participative d'ici fin 2024										
	Les seuils d'intervention sont établis dans au moins deux pays d'ici fin 2025										

Composante 3 : Meilleure préservation de l'environnement par le développement de méthodes de lutte plus respectueuses											
Résultat 3.1 : L'utilisation opérationnelle du biopesticide <i>Metarhizium acridum</i> est promue et optimisée											
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier									
		21		22		23		24		25	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1 Réaliser des essais à grande échelle de l'utilisation du <i>Metarhizium acridum</i> en traitement en barrières											
	Au moins un résultat est publié d'ici fin 2025										
2 Etudier la persistance du <i>Metarhizium acridum</i>											
	Au moins un test est réalisé avant fin 2025										
3 Etudier la conservation du <i>Metarhizium acridum</i>											
	Au moins un résultat est publié d'ici 2025										
4 Capitaliser les connaissances acquises sur l'utilisation du <i>Metarhizium acridum</i> et les transférer											
	Au moins deux formations régionales organisées d'ici fin 2025										

Schéma de planification des activités					Projet					Période : 2021 - 2025								
Composante 1 : Innovations technologiques																		
Résultat 1.1. : Le suivi des populations acridiennes dans les zones inaccessibles est amélioré par le recours à de nouvelles technologies																		
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier										Responsable	Ressources Nécessaires	Suppositions et remarques	Montant Budget (\$)			
		21		22		23		24		25								
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2							
1.3 Faciliter l'utilisation et la maintenance des drones	<p>Au moins un atelier de maintenance est fonctionnel au niveau régional d'ici fin 2025</p> <p>Un manuel d'utilisation et de maintenance est disponible d'ici fin 2022</p>																<ul style="list-style-type: none"> • Pièces de rechange nécessaires disponibles localement ou réalisables avec imprimante 3D • Un protocole standardisé est à développer 	
1.4 Améliorer la qualité des données collectées	<p>Un cahier des charges des données requises est disponible d'ici fin 2021</p> <p>Les données collectées répondent au cahier des charges d'ici fin 2023</p>																Liste de données (photos, vidéos, données spectrales, température) (non exhaustive)	
1.5 Stocker et traiter les données collectées	Une application est disponible sur la tablette <i>eLocust</i> d'ici fin 2022																	

Schéma de planification des activités					Projet					Période : 2021 - 2025					
Composante 1 : Innovations technologiques															
Résultat 1.1. : Le suivi des populations acridiennes dans les zones inaccessibles est amélioré par le recours à de nouvelles technologies															
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier										Responsable	Ressources Nécessaires	Suppositions et remarques	Montant Budget (\$)
		21		22		23		24		25					
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2				
1.6 Réaliser des essais sur le terrain des drones développés	<p>Au moins un test réalisé chaque année pour les drones de surveillance</p> <p>Au moins deux essais de drones de pulvérisation sont réalisés et un prototype sélectionné et adapté à la lutte antiacridienne d'ici fin juin 2025</p>														
1.7 Former des formateurs à l'utilisation et la maintenance des drones	<p>Au moins trois formateurs sont formés d'ici fin 2024</p> <p>Au moins trois formateurs ont reçu une formation complémentaire en maintenance y compris de drones de pulvérisation d'ici fin 2025</p>														

Schéma de planification des activités					Projet					Période : 2021 - 2025							
Composante 1 : Innovations technologiques																	
Résultat 1.1. : Le suivi des populations acridiennes dans les zones inaccessibles est amélioré par le recours à de nouvelles technologies																	
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier										Responsable	Ressources Nécessaires	Suppositions et remarques	Montant Budget (\$)		
		21		22		23		24		25							
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2						
1.8 Déployer la technologie des drones dans les pays membres de la CLCPRO																	
1.8-1 Acquérir les équipements nécessaires	Un kit complet (un drone à voilure fixe + un drone à voilure rotative et leurs équipements) est déployé dans au moins 3 pays d'ici fin juin 2025																
1.8-2 Former les prospecteurs à l'utilisation et la maintenance des drones	Au moins 10 prospecteurs sont formés d'ici fin 2025																
2 Développer la technologie d'identification des plantes à partir de la photographie																	
	Une application est disponible sur la tablette <i>eLocust</i> d'ici fin 2025 Au moins un exercice de validation dans les biotopes du Criquet pèlerin est réalisé d'ici fin 2024																

Schéma de planification des activités					Projet					Période : 2021 - 2025					
Composante 2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique															
Résultat 2.1 : Des modèles prédictifs pour rationaliser la lutte préventive sont développés															
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier										Responsable	Ressources Nécessaires	Suppositions et remarques	Montant Budget (\$)
		21		22		23		24		25					
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2				
1 Développer un modèle régional de carte de risque sur la probabilité de présence du Criquet pèlerin															
1.1 Etablir un cahier des charges des attendus du modèle	Un cahier des charges est disponible d'ici juin 2021														
1.2 Développer un prototype de modèle	Un prototype de modèle est disponible d'ici fin 2022														
1.3 Valider le prototype avec les utilisateurs	Le prototype est validé d'ici juin 2024														
1.4 Evaluer les prévisions du modèle sur le terrain	Des prospections d'évaluation sont conduites dans au moins deux pays d'ici fin 2024														
1.5 Rendre opérationnel le modèle de génération de cartes de risque	Des cartes de risque sont produites tous les 10 jours d'ici fin 2025														
2 Etudier la nature de l'impact du changement climatique sur les populations du Criquet pèlerin															
2.1 Analyser les données existantes	Un rapport d'analyse est disponible d'ici fin 2024														

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Schéma de planification des activités						Projet				Période : 2021 - 2025						
Composante 2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique																
Résultat 2.1 : Des modèles prédictifs pour rationaliser la lutte préventive sont développés																
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier										Responsable	Ressources Nécessaires	Suppositions et remarques	Montant Budget (\$)	
		21		22		23		24		25						
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
2.2 Etablir des scénarios probables de la dynamique des populations du Criquet pèlerin	Un rapport avec des scénarios probables est disponible d'ici fin juin 2025															

Schéma de planification des activités						Projet				Période : 2021 - 2025						
Composante 2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique																
Résultat 2.2 : Des critères d'intervention rapide sont définis et appliqués																
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier										Responsable	Ressources Nécessaires	Suppositions et remarques	Montant Budget (\$)	
		21		22		23		24		25						
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
1 Poursuivre l'étude des seuils de grégarisation du Criquet pèlerin dans davantage d'aires de reproduction																
1.1 Poursuivre l'étude des seuils de grégarisation des larves	Les seuils de grégarisation des larves sont définis en fonction des conditions dans au moins deux pays autres que la Mauritanie d'ici fin 2025															

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Schéma de planification des activités		Projet		Période : 2021 - 2025												
Composante 2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique																
Résultat 2.2 : Des critères d'intervention rapide sont définis et appliqués																
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier										Responsable	Ressources Nécessaires	Suppositions et remarques	Montant Budget (\$)	
		21		22		23		24		25						
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
1.2 Tester le modèle des seuils de grégarisation des ailés obtenu en Mauritanie dans d'autres pays de la RO	Au moins deux tests réalisés dans d'autres pays d'ici fin 2025															
1.3 Appliquer la méthodologie d'étude des seuils de grégarisation des ailés dans d'autres aires de reproduction que celles de la Mauritanie	Les seuils de grégarisation des ailés sont disponibles dans au moins une autre aire de reproduction de la région occidentale d'ici fin 2025															
2 Définir les seuils d'intervention rapide																
	- Des critères d'intervention rapide sont établis d'ici fin 2021															
	- Les seuils d'intervention sont établis dans au moins deux pays d'ici fin 2025															

Schéma de planification des activités				Projet				Période : 2021 - 2025										
Composante 3 : Meilleure préservation de l'environnement par le développement de méthodes de lutte plus respectueuses																		
Résultat 3.1 : L'utilisation opérationnelle du biopesticide <i>Metarhizium acridum</i> est promue et optimisée																		
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier										Responsable	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Montant Budget (\$)			
		21		22		23		24		25								
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2							
1 Réaliser des essais à grande échelle de l'utilisation du <i>Metarhizium acridum</i> en traitement en barrières																		
	Au moins un résultat est publié d'ici fin 2025																- Présence de populations acridiennes - Au moins une formulation en UBV de <i>Metarhizium acridum</i> homologué	
2 Etudier la persistance du <i>Metarhizium acridum</i>																		
	Au moins un test est réalisé avant fin 2025																	
3 Etudier la conservation du <i>Metarhizium acridum</i>																		
	Au moins un résultat est publié d'ici 2024																	
4 Capitaliser les connaissances acquises sur l'utilisation du <i>Metarhizium acridum</i> et les transférer																		
	Au moins deux formations régionales organisées d'ici fin 2024																	

Tableau 5. Plan d'Action Budgétisé 2025 : Projet de l'Agence Française de Développement

Plan d'action du projet AFD pour 2025			
Activités/Sous-activités	Action	Date et Lieu	Budget
Composante 1 : Innovations technologiques			
1.1 Introduire la technologie des drones pour prospecter les zones inaccessibles			
- Réaliser des essais sur le terrain des drones développés	- Test Drone de pulvérisation - Test Drone de surveillance	- 27 avril – 1 mai / Oman - fin mai / Mauritanie	5 500 USD 37 700 USD
- Déployer la technologie des drones dans les pays membres de la CLCPRO	- Transfert de drones vers les pays demandeurs	- 3 drones disponibles	12 000 USD
- Acquérir les équipements nécessaires	- Mise en place de l'atelier de maintenance des drones (infrastructure et outillage) - Acquisition de drones de surveillance (12) - Acquisition de drones t de pulvérisation (10)	- à partir d'avril - Septembre / Novembre	80 000 USD 180 000 USD 250 000 USD
- Former les maîtres formateurs à l'utilisation et la maintenance des drones	- Formation régionale de 4 formateurs sur la maintenance des drones de surveillance et de pulvérisation (y compris la pulvérisation par les drones)	- Décembre	15 000 USD
- Formation sur les techniques de pulvérisation en utilisant les drones			40 000 USD
- Formation sur les techniques de surveillance en utilisant les drones			40 000 USD
Prospection conjointe			40 000 USD
Total			700 200 USD

Plan d'action du projet AFD pour 2025			
Activités/Sous-activités	Action	Date et Lieu	Budget
Composante 2 : Adaptation des outils de prévention au changement climatique			
2.1 Des modèles prédictifs pour rationaliser la lutte préventive sont développés			
2.2 Des critères d'intervention rapide sont définis et appliqués			
Composante 3 : Meilleure préservation de l'environnement par le développement de méthodes de lutte plus respectueuses			
3.1 L'utilisation opérationnelle du biopesticide <i>Metarhizium acridum</i> est promue et optimisée			
- Réaliser des essais à grande échelle de l'utilisation du <i>Metarhizium acridum</i> en traitement en barrières	- Essai dans les régions présentant les conditions requises	- Avril	45 000 USD (+61 706 USD pour couvrir le dépassement)
- Etudier la persistance du <i>Metarhizium acridum</i>	Activités qui rentrent dans le cadre de l'essai	- Avril	
- Etudier la conservation du <i>Metarhizium acridum</i>			
- Capitaliser les connaissances acquises sur l'utilisation du <i>Metarhizium acridum</i> et les transférer			
Total			106 706 USD

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Plan d'action du projet AFD pour 2025			
Activités/Sous-activités	Action	Date et Lieu	Budget
Composante 4 : Collaboration institutionnelle et technique entre la CLCPRO et la CRC			
	Contribution à la formation de Master en Acridologie	Toute l'année	100 000 USD
	Stage de formation pratique sur les techniques de surveillance avec utilisation des drones (Stagiaires Master PII)	- Septembre	30 000 USD
	Atelier sur l'innovation technologique	- Juin	50 000 USD
Total			180 000 USD

Annexe 4. Plan d'action 2025 et 2026 de la CLCPRO

Résultat 1 : Les unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) sont durablement opérationnelles													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsable	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 1.1 Appuyer les prospections conjointes	Au moins 8 pays participent aux prospections conjointes en Mauritanie et au Tchad									Secrétariat exécutif (SE)/pays	Financières	Utilisation des moyens de la FIRO (véhicules, drones et autres équipements)	TF et AFD
Sous activité 1.1.1 Appuyer les prospections conjointes standards	Au moins une prospection entre deux pays frontaliers est réalisée									Pays/ Secrétariat exécutif (SE)	Financières	Utilisation des moyens de la FIRO (véhicules, drones et autres équipements)	TF
Activité 1.2 Appuyer la préparation et/ou la simulation de la mise en œuvre des plans nationaux d'urgence antiacridiens	Au moins un exercice de simulation est réalisé Tchad									SE/Pays organisateur	Humaines, financières	Avec participation des gérants des UNLA	Pays, AFD, TF
Activité 1.3. Développer de nouveaux outils de collecte d'information	E-Locust V4 est disponible d'ici juillet 2025									DLIS/SE/CRC/ CLCPRO Pays	Financières Humaines		TF
Sous activité 1.3.1 Acquérir de nouveaux outils de collecte d'information	E-Locust V4 est déployé dans les pays d'ici la fin septembre 2025									Secrétariat exécutif (SE)	Financières -		TF

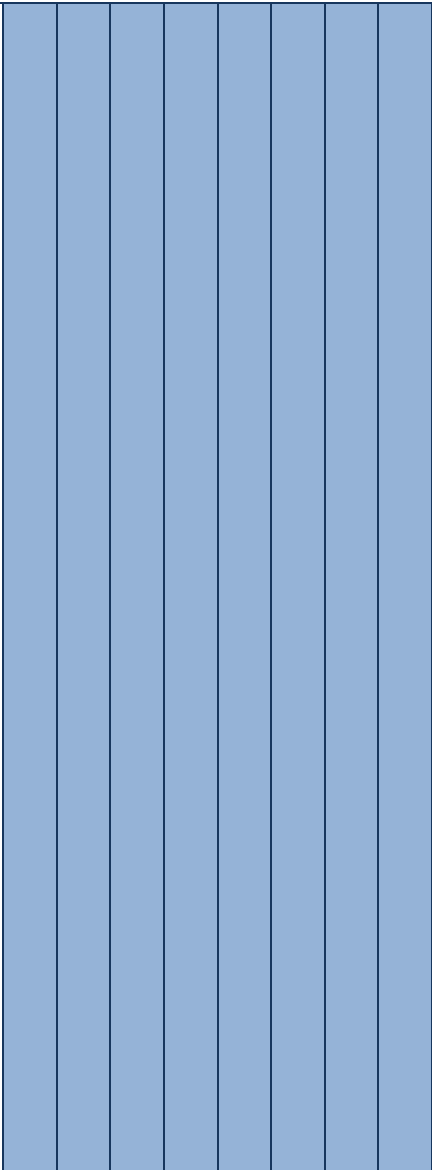
Résultat 1 : Les unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) sont durablement opérationnelles													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsable	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Sous activité 1.3.2 Consolider les systèmes d'exploitation des données	Une nouvelle version de RAMSES (V5) est développée d'ici décembre 2025									DLIS/CRC/CLCPRO	Financières et humaines A définir		TF
Activité 1.4 Appuyer les activités de communication des pays	Deux activités de communication sont réalisées au niveau de chaque pays									Pays/SE	Humaines, financières		TF, AFD
Activité 1.5 Intégrer le SSE dans le Système SVDN	La plateforme SVDN est mise à jour par l'intégration du SSE à la fin juin 2026									Pays/SE	Humaines, financières, consultant	Les indicateurs du SSE sont renseignés dans la nouvelle plateforme	TF
Activité 1.6 Assurer le fonctionnement des bases FIRO	Les bases FIRO sont opérationnelles									Pays/SE			TF
Activité 1.7 Fournir un appui financier aux pays dans le cas d'une résurgence ou d'une recrudescence (solidarité régionale)	La requête d'un pays est exécutée									Pays/SE	Humaines, financières	Si la résurgence acridienne est confirmée par un groupe d'experts de la CLCPRO	TF

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

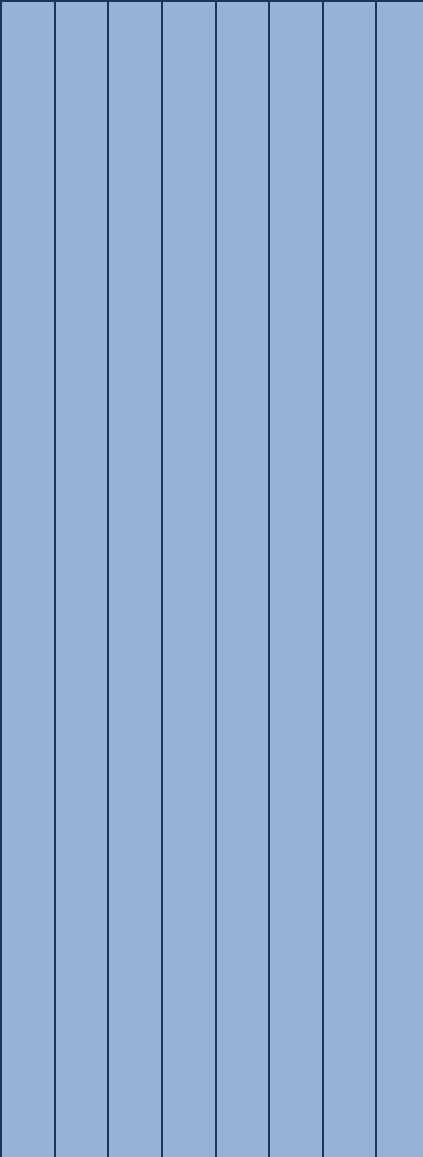
Résultat 1 : Les unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) sont durablement opérationnelles													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsable	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 1.8 Encourager les contributions régulières au Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)	Appel à contribution volontaire du Directeur général de la FAO envoyé aux pays Au moins deux missions de plaidoyer sont réalisées par le SE dans les pays de la RO									Pays/SE	Financières	Plaidoyer au niveau des pays par les UNLA et le au niveau régional par CLCPRO	TF

Résultat 2 : Les ressources humaines des UNLA sont qualifiées et suffisantes													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsable	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 2.1 Appuyer les formations nationales du personnel y incluses les études de doctorat	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 formations sont organisées annuellement par pays - Rapports des ateliers de formation disponibles 									UNLA, SE	Humaines, financières Consultants (Coaching)	<p>Envoyer mi-février de chaque année au SE le plan de formation national</p> <p>Renseigner et mettre à jour les bases de formation régionales (BFR) à la mi-janvier de chaque année</p> <p>Envoyer les rapports des formations 15 jours après leur organisation</p>	Pays, TF, AFD,

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

<p>Activité 2.2 Organiser des formations régionales</p>	<p>Au moins quatre formations régionales sont organisées annuellement</p>		<p>SE CLCPRO Pays</p>	<p>Humaines, financières, consultants</p>	<p>Formations régionales prévues sur le PFR V:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les techniques de prospection avec utilisation des drones (maitres formateurs et points focaux drones 2) les techniques de pulvérisation 3) le Système de Suivi-Évaluation 4) la Gestion des magasins et parcs véhicules 5) la gestion de l'information acridienne couplée à l'utilisation de « <i>Google Earth Engine</i> » 6) la maintenance des appareils de traitement 7) la gestion des stocks de pesticides 	<p>TF, AFD</p>
--	---	---	---------------------------	---	---	----------------

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

<p>Activité 2.3 Coaching des formations nationales</p>	<p>Au moins 2 formations sont coachées par des consultants ou experts</p>		<p>Pays/SE</p>	<p>Humaines Financières</p>	<p>8) le suivi sanitaire et environnemental en LAA 9) l'utilisation des biopesticides 10) Élaboration et mise à jour des plans de communication nationaux 11) Stage de formation pratique sur les techniques de surveillance avec utilisation des drones (Stagiaires Master PII de 2024 et PIII de 2025) 12) Stage de formation pratique sur terrain (Stagiaire TS- PI)</p> <p>Des demandes de coaching sont adressées par les pays au SE</p>	<p>TF/AFD</p>
---	---	---	----------------	---------------------------------	---	---------------

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Résultat 2 : Les ressources humaines des UNLA sont qualifiées et suffisantes													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsable	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 2.4 Organiser des formations individuelles longue durée	Au moins 6 diplômes de « Master en Acridologie » sont obtenus									FAO, SE CLCPRO, IAV (Maroc)	Humaines, Financières		TF, AFD
	Au moins 6 diplômes de « Techniciens supérieurs » en Acridologie sont obtenus									FAO, SE, INPV (Algérie)	Humaines, Financières		TF
Activité 2.4 Evaluer le PFR V (2023-2026)	Le plan de formation régional 2023-2026 est évalué et le PFR VI (2026-2028) élaboré									SE CLCPRO, UNLA	Humaines, Financières		TF

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Résultat 3 : Le plan régional de recherche est mis en œuvre													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 3.1 Appuyer les projets nationaux de recherche	Au moins un projet national de recherche est soutenu financièrement									UNLA, SE	Humaines, financières,	La Libye et le Tchad enverront de leurs rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet.	TF, AFD
Activité 3.2 Appuyer la mise en œuvre du Plan Inter-régional de recherche	Un symposium interrégional est organisé, à Agadir (Maroc) au mois de juin 2025									SE/UNLA/Cirad	Humaines, financières, Consultants	Coordination avec la CRC et le siège pour la mise en œuvre conjointe	AFD/TF
Activité 3.3 Poursuivre la mise en œuvre du projet de recherche financé par l'AFD	Des rapports périodiques élaborés par le CIRAD sont envoyés au Secrétariat de la CLCPRO Des rapports semestriels élaborés par la CLCPRO sont envoyés à la FAO/AFD									SE/Cirad	Humaines,	Coordination avec la CRC et le siège	AFD

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Résultat 3 : Le plan régional de recherche est mis en œuvre													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 3.4 Promouvoir l'utilisation opérationnelle des Drones (surveillance et pulvérisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Les drones sont utilisés dans les dispositifs nationaux - De nouveaux prototypes de drones sont développés 									SE/UNLA	Humaines, financières, Consultants	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination avec la CRC, le siège de la FAO et les UNLA - Les dispositions sont prises au niveau national pour faciliter l'utilisation des drones 	TF/AFD
Appui aux conférences scientifiques	Les chercheurs de la R.O participent aux conférences scientifiques internationales Conférence de la Société orthoptérologique en Argentine, mars 2026									SE	Humaines, financières,	-	TF

Résultat 4 : Une gestion intégrée du Criquet pèlerin respectueuse de l'environnement est mise en œuvre													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 4.1 Renforcer les efforts des pays dans la mise en œuvre des exigences environnementales	Au moins deux requêtes de pays sont satisfaites									Pays :SE CLCPRO	Humaines, financières,	Pays soumettent des propositions de financement au SE CLCPRO	TF/AFD
Activité 4.2 Appuyer les pays pour l'achat de biopesticides et IGR	Une quantité de 50 kg de biopesticides est acquise annuellement									UNLA, SE	Humaines, financières,	Produits homologués ou dérogation pour expérimentation accordée Si le besoin se fait sentir	TF/AFD

Résultat 5 : Le Secrétariat et les activités de la Commission régionale sont durablement opérationnels													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 5.1 Appuyer les capacités opérationnelles du Secrétariat, y inclus la gestion de l'information acridienne	Au moins deux consultants sont recrutés Le Secrétariat est renforcé par un véhicule utilitaire									SE	Humaines, financières,		TF/AFD/ FAO

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Résultat 5 : Le Secrétariat et les activités de la Commission régionale sont durablement opérationnels													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Activité 5.2 Conduire des missions de plaidoyer avec le Président de la Commission	Au moins 2 missions sont conduites par le Secrétaire exécutif et le Président pour rencontrer les responsables de la FAO, les autorités des pays et participer aux rencontres de la CRC									Pays/SE	Humaines, financières	Présentation des conclusions et recommandation de la session au management de la FAO	TF/FAO
Activité 5.3 Organiser les réunions statutaires de la Commission	Une réunion du comité exécutif est organisée									SE			TF

Rapport de la 11^e Session et de la 17^e réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Marrakech, Maroc, 10 – 14 février 2025

Résultat 6 : Appui au fonds d'urgence													
Activités/Sous-activités	Indicateurs (SMART)	2025				2026				Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget
		1	2	3	4	1	2	3	4				
Appui au Fonds d'urgence	100 000 USD sont transférés annuellement du TF au FRGRA									SE	Humaines, financières,		TF/AFD/FAO

Annexe 5. Planning des Evènements Régionaux 2025

Thème	Titre de l'Evènement	Participants
Environnement	Essai sur l'utilisation des biopesticides	Secrétariat CLCPRO, Pays Hôte
Drone	Test d'utilisation des drones de pulvérisation	FAO, Secrétariats CLCPRO & CRC, Experts
Management	Gestion des magasins et parcs véhicules	Secrétariat CLCPRO, Points Focaux Pays
Communication	Formation des responsables des UNLA en Communication de crise	Secrétariat, Expert, DG UNLA
Recherche	Symposium interrégional	FAO, Secrétariats CLCPRO & CRC, Chercheurs Internationaux
Information Acridienne	Formation interrégionale Gestion de l'information acridienne couplée à l'utilisation de « Google Earth Engine »	Secrétariat CLCPRO, Chargés de l'Information Acridienne des Pays
Formation Master	Stage de formation pratique sur les techniques de surveillance avec utilisation des drones	Secrétariats CLCPRO & CRC, Etudiants Stagiaires Master (PII)
Gestion du Risque Acridien	Exercice de simulation des PGRA	Secrétariat CLCPRO, Pays Hôte, Pays Membres
Formation Techniciens Supérieurs	Stage de formation pratique sur terrain	Secrétariat CLCPRO, Stagiaires TS Promo I, Algérie
Prospection, Drones	Prospection conjointe avec utilisation des drones	Secrétariat CLCPRO, Prospecteurs, Points Focaux Drones